

SAC-030307

UNIVERSITÉ DE MONCTON

178^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 7 mars 2003

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Cynthia Baker, directrice	Moncton	Denise Merkle, professeure	Moncton
Robert Baudouin, professeur	Moncton	Régina Robichaud, directrice	Moncton
Lise Beaulieu, étudiante	Edmundston	Christine Ruest, étudiante	Moncton
Adrien Bérubé, doyen	Edmundston	Jean Saint-Aubin, professeur	Moncton
Andrew Boghen, doyen	Moncton	Jean-Paul Vanderlinden, professeur	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Truong Vo-Van, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER)	U de M
Charles Bourque, doyen	Moncton	Francis Weil, professeur	Moncton
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton		
Lise Caron, doyenne	Edmundston		
Liette Clément, professeure	Shippagan	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Patricia Cormier, professeure	Edmundston	Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Hermel Couturier, directeur	Moncton	Paul-Émile Benoit, directeur Service des communications	Moncton
Jacques-Paul Couturier, professeur	Edmundston	Armand Caron, vice-recteur Campus de Shippagan	Shippagan
Yahia, Djaoued, professeur	Shippagan	Lucille Collette, vice-rectrice, Administration et ressources humaines (VRARH)	Moncton
Nassir El-Jabi, directeur général, Éducation permanente	U de M	Lise Dubois, vice-doyenne	Moncton
Yvon Fontaine, recteur	U de M	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Normand Gionet, doyen	Moncton	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Serge Jolicoeur, professeur	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Gary Long, professeur	Edmundston		
Pierre Losier, étudiant	Moncton		
Anne Lowe, doyenne	Moncton		
Katherine Marcoccio, directrice	Moncton		

ABSENCES MOTIVÉES : Daniel Bélanger, Louise Girard, Paul Grell, Kamel Khiari, Pierre Lafrance, Thomas Richard, Edgar Robichaud et Serge Rousselle

ABSENCES : Simon Allard, Neil Boucher, Denis Bourque, Gilles Cormier et Julien Pelletier

1.	OUVERTURE	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.....	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE.....	4
4.1	Lettre de Michèle L. Caron et réponse du recteur.....	4
4.2	Lettre de Jean-Guy Ouellette et réponse de la secrétaire générale.....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-021101	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC).....	4
7.1	(7.1) Représentation au Sénat académique	4
7.2	Autres	7
8.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-030127	7
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	7
9.1	(6.1.2) Création de la Maîtrise en science infirmière - infirmière ou infirmier praticien	7
9.2	(8.1) Abolition du Certificat de bureautique (Campus de Shippagan) ..	8
10.	DOCUMENT DE RÉFLEXION : REMARQUES SUR LA PRÉPARATION DES HORAIRES D'EXAMENS.....	8
11.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE.....	13
11.1	Création du cours INFO4008	13
11.2	Création du cours RETO3105.....	13
11.3	Modifications au Baccalauréat en sciences forestières et création du cours FORS5054	15
11.4	Baccalauréat en gestion de l'information : Création du cours GEIN1020	16
11.5	Calendrier universitaire : modifications aux principes directeurs	16
11.6	Modifications au règlement universitaire 2.7.1 <i>Certificat Type A</i>	24
12.	DOCUMENT DE RÉFLEXION : REMARQUES SUR LA PRÉPARATION DES HORAIRES D'EXAMENS.....	26
13.	MODIFICATION AU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2003-2004	35
14.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES .	35
15.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	36
16.	NOMINATION.....	37
16.1	Comité de sélection des grades honorifiques	37
17.	SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-021130	37
18.	AFFAIRES NOUVELLES	37
19.	PROCHAINE RÉUNION.....	37
20.	CLÔTURE	37

DOCUMENTS	38
DOCUMENT A :	
.....	Ordre
.....	du jour adopté..... A(1)
DOCUMENT B : Lettre de Michèle L. Caron et réponse du recteur.....	B(1-2)
DOCUMENT C : Lettre de Jean-Guy Ouellette et réponse de la secrétaire générale.....	C(1-6)
DOCUMENT D : Rapport intérimaire du Comité <i>ad hoc</i> sur la représentation au Sénat académique.....	D(1-15)
DOCUMENT E :	
.....	Proc
.....	ès-verbal CCJ-030127..... E(1-78)
DOCUMENT F : Rapport du Comité des programmes.....	F(1-82)
DOCUMENT G : Documents-cadres relatifs à l'élaboration, à l'évaluation et au maintien des programmes	G(1-12)
DOCUMENT H :	
.....	Cale
.....	ndrier universitaire 2003-2004..... H(1)
DOCUMENT I : Modifications aux Statuts et règlements	I(1-12)
DOCUMENT J : Nomination : Comité de sélection des grades honorifiques .	J(1)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à la 178^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. Il nomme les personnes qui se sont excusées et présentent les nouveaux : **Paul Albert**, vice-recteur du Campus d'Edmundston, **Andrew Boghen**, doyen par intérim de la Faculté des études supérieures et de la recherche et **Jean Saint-Aubin**, professeur au Campus de Moncton. Il indique que l'heure de clôture est fixée à 16 h 30. Enfin, il nomme le scrutateur et la scrutatrice. La séance commence à 8 h 33.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Michèle L. Caron et réponse du recteur

Voir le Document B, p. 1-2

Ces lettres concernent l'horaire des examens et seront traitées à la rubrique 10.

4.2 Lettre de Jean-Guy Ouellette et réponse de la secrétaire générale

Voir le Document C, p. 1-6

Ces lettres concernent l'horaire des examens et seront traitées à la rubrique 10.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Correction : La rubrique 17 sera présentée par Yvon Fontaine au lieu de Gérard Snow.

R : 01-SAC-030307

Katherine Marcoccio, appuyée par Denise Merkle, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-021101

R : 02-SAC-030307

Lise Caron, appuyée par Gilles Bouchard, propose :

« Que le procès-verbal SAC-021101 soit adopté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

7.1 (7.1) Représentation au Sénat académique

Voir le Document D, p. 1-15

Bérubé : Au mois de novembre dernier, le Sénat a nommé un comité de trois membres pour étudier la question de la représentation au Sénat académique; les trois membres étant Gilles Bouchard, Normand Gionet et moi-même. J'aimerais rappeler brièvement les six

7.1 (7.1) Représentation au Sénat académique (suite)

paramètres de notre mandat : 1) proposer trois scénarios possibles de la reconfiguration du Sénat; 2) viser si possible une réduction du nombre de membres du Sénat; 3) améliorer l'équilibre entre les disciplines fondamentales et professionnelles; 4) améliorer la représentativité des facultés selon leur poids à l'Université; 5) proposer des changements qui toucheraient uniquement le Campus de Moncton; et, 6) déposer notre rapport au Sénat du 3 mars 2003. Le Comité, quand il s'est réuni, s'est vite rendu compte qu'il était devant un certain nombre d'obstacles et qu'il fallait d'abord résoudre ce que nous avons convenu de nommer, dans le rapport, les questions-pièges avant de procéder plus loin pour décrire des scénarios. Je résume les six obstacles ou questions-pièges que le Comité s'est posés. La première est à l'effet de se demander si nous devons ou non ouvrir la Charte ou la Loi sur l'Université de Moncton pour effectuer la réforme qui nous est demandée. On propose des scénarios et deux des trois n'impliquent pas une modification de la Loi. Vous nous demandiez de voir s'il était possible de réduire la taille du Sénat. Cela soulève la question : quel est le nombre idéal de sénateurs ou de membres que nous devons avoir autour de la table? Sur cette question, notre rapport indique que le Comité n'est pas vraiment en faveur d'une réduction du nombre de membres pour arriver à une représentation proportionnelle des facultés. Ça nous prend une sorte de nombre magique et on arrive à un nombre de 24 sénateurs qui sont nécessaires pour faire une proportion équitable. Cela correspond exactement au nombre de représentantes et de représentants que nous avons déjà. Le mot faculté ici se réfère aux facultés du Campus de Moncton. Ceci n'inclut pas la Faculté de foresterie à Edmundston. La troisième question que nous nous sommes posée est sur quelle base doit-on se fier pour calculer ou évaluer le poids des facultés. Sur cette question, on a trouvé que le meilleur facteur ou le meilleur indicateur est le nombre de professeurs, plus exactement le nombre « d'académiciens » qu'il y a dans une faculté, soit les professeurs plus les doyennes ou doyens de faculté et les directrices ou directeurs d'école. Pour illustrer ceci, à la page 5, on vous propose un tableau qui correspond à notre évaluation de quelle est la représentation souhaitable ou idéale, faculté par faculté. La base du calcul est le nombre de professeurs que nous avons actuellement et ensuite c'est le pourcentage de professeurs qu'il y a dans chaque faculté. Nous pensons que le ratio normal de représentations devrait être de 12 ou 13 professeurs par sénateur. La colonne la plus importante dans ce tableau 1, c'est la dernière à droite, c'est-à-dire le nombre de sénateurs souhaitable, selon le comité, pour représenter adéquatement ou proportionnellement chaque unité. La question suivante est à savoir qui doit-on considérer comme un professeur et qui doit-on considérer comme un cadre. Il y a une définition stricte de professeur qui est celle d'être membre de l'ABPPUM, par exemple. Comme sénateurs, nous pensons que la définition de professeur est plutôt rattachée à la notion d'expert dans une discipline ou dans un programme donc, c'est une définition avec un sens un peu plus large et ça inclut bien entendu les responsables de département, les directeurs et directrices d'école et les doyens et doyennes de faculté. Ensuite il y a une question extrêmement difficile qui nous était posée soit, comment représenter adéquatement les disciplines fondamentales et professionnelles. Il y a d'abord une question de définition. Est-ce que l'on procède discipline par discipline ou est-ce que l'on procède par faculté? Si on procède discipline par discipline, ce n'est pas toujours évident ce qu'est une discipline fondamentale et ce qu'est une discipline professionnelle. Lorsqu'on prend l'exemple de la psychologie, c'est à la fois fondamentale et professionnelle alors, c'est un peu difficile à interpréter. On s'est dit que peut-être on n'avait pas besoin de poser la question si on admet qu'on va représenter les facultés proportionnellement à leur nombre de professeurs. Finalement, il y a la question des directeurs et directrices d'école dont le Rapport Robichaud faisait mention suite à la réforme, les directeurs et directrices des écoles ne devraient pas nécessairement siéger d'office au Sénat académique. C'est une question qu'on s'est posée et qui se reflétera dans nos procès-verbaux. Suite à ces interrogations, on vous propose les trois scénarios suivants. Le premier scénario, celui du statu quo, consiste à déterminer des règles pour l'élection des professeurs. Des règles que nous allons préciser, mais avant d'en arriver là, je voudrais attirer votre attention au tableau 2 qui

indique comment la représentation a varié avant la restructuration et après la restructuration. Je voudrais remercier le sénateur Francis Weil qui nous a fait remarquer que nous avons fait une erreur en classant par exemple le professeur Vanderlinden. On l'a placé à la Faculté des sciences et je pense qu'officiellement il fait parti de la Faculté des arts et des sciences sociales. Ceci devrait changer les chiffres au tableau 2 à quatre endroits précis. À la colonne 2001-2002, on fait passer le professeur d'environnement de la Faculté des sciences vers la Faculté des arts et des sciences sociales, cela donne le chiffre de six pour cette Faculté, de quatre pour la Faculté des Sciences ce qui donne zéro comme différence et ainsi de suite. C'est la même chose dans la colonne 2002-2003 où on

7.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

aurait maintenant sept représentants de la Faculté des arts et des sciences sociales et quatre pour la Faculté des sciences. Une des conséquences de ceci sera de déduire que la Faculté des sciences est actuellement représentée conformément au nombre souhaité. Pour le premier scénario, on a fait le raisonnement suivant. Il est peut-être possible d'établir des quotas idéaux pour chaque faculté et demander à l'ABPPUM de faire les élections en respectant ces quotas ou alternativement de confier l'élection des sénateurs aux facultés mêmes qui seraient responsables de nommer le quota en question. Si on faisait ceci, cela donnerait ce qui est proposé à la page 9 au tableau 3. Dans la première colonne, il y aurait le nombre de quotas de professeurs attribué par règlement du Sénat à chacune des facultés; la deuxième, le nombre de cadres nommés d'office ce qui donnerait le total de sénateurs de la Faculté (colonne 3). En somme, ça reproduirait des écarts qui sont relativement minimes par rapport au nombre idéal (colonne 4). La Faculté des arts et des sciences sociales, à ce moment, serait sous-représentée d'un membre au Sénat académique et la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires serait surreprésentée d'un membre. C'est un scénario qui nous paraît assez simple, peut-être assez facile à appliquer et qui par contre ne donnerait pas des résultats très différents de ce que nous avons maintenant. Ce scénario aurait aussi l'avantage de faire en sorte que toutes les facultés soient représentées par au moins un professeur et on se rapprocherait assez près du nombre idéal de sénateurs. Le scénario 2, c'est celui que l'on appelle le scrutin proportionnel. On s'est dit que le résultat du processus électoral étant aléatoire et conjoncturel, le nombre de sénateurs de chaque faculté varie d'année en année. On s'est dit que peut-être, il y aurait un moyen d'établir un scénario où les facultés auraient droit à un vote proportionnel. On en a étudié plusieurs de ces scénarios et le plus simple auquel on est arrivé serait le suivant. C'est qu'en temps normal on ne s'occuperait pas du scrutin proportionnel, on voterait à main levée comme on le fait régulièrement, mais lorsque le vote secret serait demandé, à ce moment, on attribuerait à chaque faculté le nombre de votes qui lui reviendrait selon la proportion. C'est sûr qu'il y a des facultés qui auraient plus de votes que le nombre de membres au Sénat académique et d'autres qui en auraient moins, mais il appartiendrait aux facultés de s'entendre sur la façon de présenter leur vote au Sénat. Le troisième scénario consiste à ouvrir la Charte, à changer la Loi sur l'Université de Moncton et redéfinir par la Loi la façon dont les sièges seraient répartis au Sénat. À la page 10, nous rappelons les quatre principes que nous devons respecter : a) viser une réduction du nombre de membres au Sénat académique; b) améliorer l'équilibre entre les disciplines fondamentales et professionnelles; c) améliorer la représentativité selon le poids des facultés et, d) proposer des changements touchant uniquement le Campus de Moncton. La seule façon de procéder était de revenir au Rapport Robichaud, c'est-à-dire de changer le statut des directeurs et directrices d'école et d'examiner ce que ceci aurait comme conséquence. Si on faisait cela isolément, c'est sûr que l'on réduirait la taille du Sénat, mais cela devient impossible d'obtenir une représentation proportionnelle des facultés. On s'est dit qu'il faudrait peut-être changer le statut des directeurs et directrices d'école, soit en leur donnant le statut de professeur; c'est-à-dire la possibilité de devenir membre de l'ABPPUM ou tout simplement les remplacer par un nombre équivalent de professeurs. Si on fait ceci, cela implique de modifier un peu nos règlements. On peut définir quel est le nombre idéal de sénateurs par faculté et procéder à l'élection en fonction de ce nombre idéal, mais évidemment cela implique deux choses : un changement à la Loi sur l'Université et probablement une entente avec l'Association des professeurs. En conclusion de notre rapport, nous disons que l'on peut faire trois choses : a) ne rien faire du tout parce que l'on se rend compte que finalement, même si le processus électoral est aléatoire, les distorsions qu'on a actuellement au Sénat ne sont pas aussi importantes que l'on aurait pu le penser à première vue, du moins dans la composition de 2002-2003; b) choisir un des trois scénarios proposés par consultation avec la communauté universitaire ou, c) procéder en deux étapes; c'est-à-dire par exemple qu'on pourrait adopter provisoirement le scénario 1 et éventuellement réfléchir sur comment on modifierait la Loi sur l'Université.

R : 03-SAC-030307

Gilles Bouchard, appuyé par Serge Jolicoeur, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier pour environ 30 minutes. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Il est 9 heures.

7.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)**R : 04-SAC-030307**

Serge Jolicoeur, appuyé par Paul-É. Bourque, propose :

« Que le Sénat académique revienne en assemblée régulière. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Il est 10 h 15.

7.2 **Autres**

Aucun autre suivi n'est soulevé.

8. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-030127**

Voir le Document E, p. 1-78

R : 05-SAC-030307

Charles Bourque, appuyé par Jean-Paul Vanderlinden, propose :

« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-030127. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 15 à 10 h 30.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**9.1 **(6.1.2) Création de la Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien**

VRER : Le programme proposé est un nouveau programme qui nous permettrait d'avoir une pratique plus avancée pour les infirmiers et infirmières qui assureront un rôle de leadership dans les soins de santé. Les objectifs sont bien détaillés et c'est un programme qui répond à un besoin de la société. Un programme semblable existe déjà en anglais seulement à la University of New Brunswick. Des démarches ont été entreprises afin d'assurer le financement et il y a une forte possibilité que cela se concrétisera prochainement. Dans l'attente de ce financement, on souhaiterait que le Sénat se penche sur ce programme.

R : 06-SAC-030307

Truong Vo-Van, appuyé par Cynthia Baker, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création de la Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien conditionnelle à l'assurance d'un financement adéquat pour la mise en œuvre du programme. »

Jolicoeur : Je vais voter pour la proposition, mais j'ai juste une question. Quand on parle de financement dans le budget fédéral, est-ce que c'est un financement récurrent?

Recteur : Dans le dernier budget fédéral, une ligne mentionne qu'il y aura un financement de 89 000 000 \$ sur cinq ans, dans un nombre croissant de 12, 13, 18, 23, ou à peu près cela. Il y a deux objectifs dans ce financement. Un premier objectif est pour financer une proposition d'un consortium d'universités francophones hors Québec concernant un plan pour développer davantage la capacité de formation dans les professions de la santé. Ensuite, il y a un volet sur la livraison des soins de santé en français dans les communautés francophones hors Québec. Il y a aussi une partie pour la communauté minoritaire anglophone au Québec. À l'intérieur du volet de formation des communautés francophones hors Québec, Moncton est considéré comme un joueur important. Il y a une enveloppe et dépendamment des montants exacts qui seront accordés pour ce consortium sur cinq ans

9.1 **(6.1.2) Création de la Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien (suite)**

d'un montant qui se situe entre 7 ou 8 millions de dollars, cela pourrait se traduire par environ 1,5 millions de dollars par année. Ce n'est pas uniquement pour le programme en question, mais ce programme serait visé dans ce financement dans une première période initiale de cinq ans. Si cela se confirme, il faudrait se présenter devant le Comité de finance de l'Université pour démontrer comment durant cette période initiale de cinq ans, on assure le coût d'une période de transition pour l'intégrer éventuellement aux opérations de l'Université de sorte que ce financement ne soit pas récurrent après la première phase de cinq ans.

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

R : 07-SAC-030307

Truong Vo-Van, appuyé par Cynthia Baker, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des cours suivants :
SINF6013, SINF6023, SINF6213, SINF6223, SINF6286, SINF6296,
SINF6743, SINF6913 et SINF6923. »

McKee-Allain : C'est une question technique. Chaque nouveau cours à une description et des objectifs et nous n'avons que la description.

SG : Le Comité des programmes reçoit le formulaire de création d'un nouveau cours incluant les objectifs, etc. Lorsqu'on soumet la création de nouveaux cours au Sénat, on présente le titre et la description. C'est la façon traditionnelle de présenter les cours.

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

9.2 **(8.1) Abolition du Certificat de bureautique (Campus de Shippagan)**

R : 08-SAC-030307

Truong Vo-Van, appuyé par Jean-Paul Vanderlinden, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Certificat de
bureautique (Campus de Shippagan) à compter du 1^{er} mai 2003. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

10. **DOCUMENT DE RÉFLEXION : REMARQUES SUR LA PRÉPARATION DES HORAIRES D'EXAMENS**

Voir le document B, p. 1-2 et le Document C, p. 1-6

Bouchard : J'enseigne au second cycle, alors j'ai rarement des examens, mais j'ouvre mes oreilles et ce que j'entends sur la période des examens, c'est souvent un ensemble de difficultés que rencontrent les professeurs et les étudiants. La réponse de M. Ouellette me laisse un petit peu perplexe parce qu'il semblerait que la RVD ait traité à la pièce chacun des problèmes. Je pense qu'il faudrait un traitement plus sérieux. Je pense qu'il faudrait peut-être avoir une réflexion sur cette période des examens parce que je trouve que les problèmes sont constants et souvent ils reviennent. Si on regarde la remarque sur la préparation des horaires, il y a des choses qui ressortent de cela. En tout cas, il y a un point qui ne regarde pas vraiment les examens, mais qui m'a quand même frappé et c'est le point 4, c'est-à-dire que l'on affiche depuis deux ans une croissance de l'ordre de 72 % du nombre de gros groupes en première année où il y a principalement 70 étudiants et plus. Cela vient prouver ce que je disais au Sénat, il y a une détérioration des programmes de premier cycle. De plus en plus, on met nos étudiants de première année, qui arrivent à l'Université de Moncton, dans des gros groupes. En tout cas, ça me pose une série de questions. On pourrait y revenir tantôt lorsqu'on discutera du document relatif à l'élaboration, à l'évaluation et au maintien des programmes. Pour revenir à notre horaire des examens, en fait le problème est souvent relié au temps de correction. On commence une session et on établit nos modes d'évaluation, mais ce que l'on ne sait pas, c'est quand aura lieu ce fameux examen de fin de session. Est-ce qu'il aura lieu au début ou à la fin? C'est

10. DOCUMENT DE RÉFLEXION : REMARQUES SUR LA PRÉPARATION DES HORAIRES D'EXAMENS (suite)

très important pour un professeur de savoir où il va avoir lieu parce que cela pourrait modifier la forme de l'examen. Si vous avez une classe de cent quelques étudiants et que l'on vous donne un examen le 20 ou de 21 décembre (je vais prendre un exemple du semestre), avec 100 copies il faut faire un examen avec des choix multiples ou des vrais ou faux, mais disons que l'on peut peut-être aller plus loin, un peu plus sophistiqué, mais quand même il ne faut pas être trop sophistiqué. Par contre, si votre examen arrive au début, vous pourriez être plus sophistiqué parce que vous pourriez peut-être avoir un peu plus de temps pour corriger, mais vous ne le savez pas. Je pense qu'il faudrait peut-être réfléchir sur ces considérations. Ça pose toute la question du type d'examen par rapport à l'endroit où il sera situé dans la période d'examen. La registraire peut difficilement tenir compte de cette affaire lorsqu'elle établit son horaire, mais c'est un facteur très important pour le professeur. Les étudiants aussi se plaignent lorsque des examens ont lieu le soir. Il y en a un certain nombre qui fonctionne moins bien le soir ou après deux examens dans la même journée, un en arrière de l'autre. En tout cas, il y a toute une série de questions importantes et il me semble qu'elles ne sont pas vraiment abordées dans ce document. Le point 6 mentionne que si un étudiant se retrouve avec trois examens dans la même journée, on fera des aménagements. Je suppose que l'aménagement que l'on fait, c'est que ces étudiants peuvent faire un de ces trois examens dans une période autre. Pour le professeur, cela signifie quoi? Il doit penser à un second examen. Pour lui c'est une surcharge, une espèce de loterie en fin de compte. Je ne sais pas comment on choisit le professeur qui devra se sacrifier, mais je suppose que c'est le plus naïf ou celui qui ne peut pas vraiment refuser. En tout cas, cela pose des questions aussi. Dans sa lettre, Monsieur Ouellette dit qu'au point 1, il est faux d'insinuer que la programmation des examens semble établie en ignorant certaines conditions d'apprentissage et il fait référence au fait qu'un professeur qui juge que ce genre d'examen n'est pas vraiment convenable, que des choix multiples, des vrais ou faux ou des questionnaires qui demandent de petites réponses n'est pas exactement ce qu'il voudrait, il peut demander une dispense auprès du Conseil de la faculté. Je pense qu'il serait peut-être mieux de réfléchir sur ce paragraphe « sauf exception approuvée par le Conseil de faculté ». Il faudra peut-être ouvrir un peu plus largement aux professeurs, faire passer le message aux professeurs que ce n'est pas une anomalie, ce ne devrait pas être une chose exceptionnelle qui n'arrive qu'une fois chaque 100 ans qu'un professeur peut être dispensé d'un examen sur table durant la période d'examen, mais que c'est quelque chose de normal et qui ne devrait peut-être pas demander comme telle l'approbation du Conseil de la faculté. Je ne sais pas si vous avez pensé à la Faculté des arts et des sciences sociales, on est 28 personnes autour de la table. Si chaque professeur demandait une permission, cela ferait une centaine. Je veux dire prendre le temps de 28 professeurs pour décider si un professeur a besoin d'une exemption ou d'une autre. Je trouve que le mécanisme est passablement lourd. Je pense que la RVD devrait reprendre le travail. Si elle ne veut pas, que le Sénat reprenne ce travail et regarde à nouveau cette question des examens. Je terminerai en disant aussi qu'il y a toute une espèce de chantage, toutes sortes de situations difficiles dans lesquelles on place les professeurs avec cette période d'examens vis-à-vis des étudiants. Combien de professeurs sont venus me voir pour me dire qu'un tel étudiant avait pris des billets d'avion ou qu'il pouvait avoir une possibilité de quitter Moncton ou quelque chose comme cela, ou qu'un examen le soir lui faisait une grande pression, etc. Cela met souvent les professeurs dans des situations pénibles. Certains diront : écoute mon vieux, c'est au 21, tu as acheté tes billets d'avion, c'est ton problème, change-les. Il y a plusieurs professeurs pour qui cela cause beaucoup de difficultés. Je crois que les difficultés sont assez nombreuses pour que l'on reprenne cette question et peut-être que l'on élargisse un peu plus la possibilité, pour les professeurs, de ne pas donner d'examens sur table durant cette période, ce qui permettrait peut-être de résoudre une série de problèmes parce que l'on aurait moins de cours dans la liste des cours qu'il faut mettre pour examen.

Recteur : Je voudrais faire quelques observations préliminaires par rapport à tout ceci. D'une part, je pense qu'il y a un certain nombre de principes qui veillent à ce genre de problématique. Je voudrais aborder deux ou trois observations du sénateur Bouchard sur lesquelles je ne suis pas d'accord. D'abord, je pense que faire l'équation directe à un groupe de 66 étudiants dans un cours, c'est *sine qua non* d'une détérioration de la qualité, j'ai un peu de difficulté avec cela. Dans le sondage Maclean's, s'il y a un endroit où on se classe relativement bien par rapport à d'autres universités de la région et du Canada, c'est la petite taille relative de nos classes d'étudiants. Je crois que l'Université de Moncton n'a pas une détérioration relative de son enseignement dû au groupe. En fait, je pense que l'on est parmi ceux qui ont les plus petits groupes d'étudiants dans les universités canadiennes.

10. DOCUMENT DE RÉFLEXION : REMARQUES SUR LA PRÉPARATION DES HORAIRES D'EXAMENS (suite)

Le deuxième élément, c'est à quel moment on peut s'attendre que l'horaire d'examens soit publié en même temps que l'horaire des cours au début d'une session. Il me semble que, avec la technologie moderne, nos nouveaux systèmes de gestion de l'information, nous serions en mesure au cours des deux ou trois prochaines sessions, de publier un horaire d'examens dès le début de la session de sorte que le professeur, dans sa liberté académique, pourra décider du type d'évaluation qu'il va vouloir donner en fonction de son horaire d'examens à la fin de la session. Troisièmement, je pense que l'on est incapable de régler tous les cas individuels. On a 5 000 étudiants plus au moins à temps plein à l'Université de Moncton. Je présume que les autres universités qui en ont 10 000, 15 000, 50 000 doivent avoir des cas d'espèce aussi. Je pense que l'on peut seulement s'en remettre au jugement du professeur quand un étudiant vient le voir et dit moi j'ai un problème d'un billet d'avion, de ceci ou de cela. Je crois que c'est impossible de régler ce genre de situation. Je crois qu'il faut laisser cela au jugement du professeur qui doit voir si effectivement il y a une raison d'accommodement. Une des raisons pour laquelle je crois qu'il faut le plus rapidement possible trouver une façon de publier un horaire d'examen plus tôt, et souhaitons dès le début de la session, c'est justement pour voir à ce genre de situations où l'étudiant dit avoir pris un billet d'avion le 18 décembre en pensant que les examens finiraient le 17. On le saura dès le début de la session et non pas trois semaines ou quatre semaines avant la période d'examens. Ce genre de questions me semble moins complexe que ce que le sénateur Bouchard semblait indiquer. Est-ce qu'il y a quelques éléments dans la réflexion de la RVD qui ont été omis? Peut-être que l'on peut leur demander de vérifier un certain nombre de choses. Ce que je peux vous dire par exemple, c'est que j'ai consulté des étudiants qui au départ avaient un certain nombre de difficultés l'an passé et d'après eux les accommodements proposés et qui sont en vigueur depuis plus d'un an, sont tout à fait satisfaisants maintenant. Évidemment je n'ai pas posé la question aux 4 900 étudiants, mais à un certain nombre d'étudiants, entre autres, à la FÉÉCUM et ils semblent dire qu'avec ceci, les malaises qui avait été présentés au départ ne sont plus là. Je ne sais pas si on a pu enregistrer le nombre de cas d'espèce où l'horaire des examens a généré trois examens dans une journée depuis que ces mesures ont été prises et que l'on a été obligé d'avoir des éléments d'exception. Si on en a des douzaines et des douzaines, cela pourrait causer des problèmes et je comprends un professeur à qui on a demandé de donner une différente évaluation à un autre étudiant, c'est un surplus de travail. Il faut le faire, mais je ne suis pas sûr qu'il y a un volume important de cette situation. Avant de s'embarquer dans une étude plus large que ceci, est-ce qu'il y a un véritable problème ici? S'il y a un véritable problème j'aurais souhaité que la RVD puisse le découvrir, mais je n'ai pas la perception qu'il y a un véritable problème autour de ceci.

Losier : Le plus gros problème que l'on avait, et les étudiants venaient souvent nous voir, c'était les trois examens dans la même journée. Je pense que la question a été soulevée et a été écoutée. Par ailleurs, si on consulte les étudiants, probablement qu'on dira que l'horaire d'examen n'est pas parfait mais, c'est comme les autres sénateurs ont dit, c'est extrêmement difficile de plaire à tous les étudiants ou à tout le monde, pas seulement aux étudiants, mais aux professeurs aussi. Je pense que présentement la situation s'en va en s'améliorant, donc je pense que la question n'est pas si grave qu'elle était un an ou deux ans passés et le système s'améliore encore. Je pense que les choses viendront de mieux en mieux.

Jolicoeur : On ne sait vraiment pas si le problème est grave. On n'a pas cette information. Je ne me rappelle pas avoir vu le procès-verbal de la réunion de la RVD pour discuter de cette question et il me semble qu'étant donné que cela concerne une question académique on devrait au Sénat être informé de ceci. C'est peut-être une information très simple et on constate qu'il n'y a pas de problème, ça va. Mais si on a cette information, on sera éventuellement en mesure d'identifier les problèmes et peut-être de proposer les solutions en fonction de l'ampleur du problème. Ici c'est un point d'information.

10. **DOCUMENT DE RÉFLEXION : REMARQUES SUR LA PRÉPARATION DES HORAIRES D'EXAMENS** (suite)

R : 09-SAC-030307

Serge Jolicoeur, appuyé par Robert Baudouin, propose :

« Que le Registrariat fasse rapport au Sénat académique sur la session d'examens d'automne et la session d'hiver. Ce rapport devrait inclure les informations suivantes : le nombre de cours dans lesquels un examen a eu lieu, le nombre et le niveau (1000, 2000, etc.) des cours dans lesquels un examen n'a pas eu lieu, les informations relatives au nombre d'étudiants ayant eu plus de deux examens dans une même journée, et le nombre d'examens à des grands groupes ayant eu lieu dans les cinq derniers jour de la session d'examens. »

VRER : Si par exemple on pouvait identifier un problème de façon très précise, on pourrait avoir une discussion et des recommandations à l'effet de recevoir tous les éléments par rapport à ceci et alors le Registrariat pourrait peut-être le faire afin que nous puissions voir s'il y a un problème ou non. J'ai l'impression que la question a été discutée de long en large et la RVD s'est penchée sur toutes les questions qui ont été soulevées. Ces questions ont été traitées à la satisfaction des intéressés. Dans le cas des professeurs, j'ai l'impression qu'il y a eu sûrement des plaintes d'un certain nombre de professeurs, mais comme on l'a dit plusieurs fois, on ne peut pas satisfaire tout le monde dans ce processus très complexe où on fait un horaire pour 4 000 ou 5 000 étudiants. On essaye à chaque fois qu'il y a un problème de le solutionner de telle façon à ce que l'on respecte les principes directeurs.

Dubois : D'abord je voudrais attester que, à la RVD, il n'y a pas eu une seule réunion où il n'a pas été question de l'horaire des examens. Les procès-verbaux de la RVD ne sont pas à la disposition du corps professoral, mais je pense qu'ils pourraient l'être. Je voudrais aussi signaler à mon collègue Jolicoeur qu'effectivement les cas problèmes qui sont soulevés avant chaque période d'examens font état d'une discussion au conseil de la Faculté parce que les modalités de gestion des cas problèmes ont également été décrites. Les pratiques de gestion de ces cas problèmes ont été harmonisées dans presque toutes les facultés. À la Faculté des arts et des sciences sociales, par exemple, on a adopté les mêmes modalités de gestion des cas problèmes donc tous les renseignements que vous demandez sont dans le procès-verbal du Conseil de la Faculté des arts et sciences sociales.

H. Couturier : Je ne suis pas favorable à l'idée de recevoir au Sénat un rapport dont la majorité d'entre nous n'a pas le temps de lire. Chaque unité reçoit ces informations avant la période d'examens comprenant tous les cas où il pourrait y avoir des difficultés, et cela permet de prendre action. Je préfère recevoir l'information avant qu'après. Je ne vois pas l'utilité d'avoir un autre rapport de statistiques au Sénat.

Jolicoeur : Je veux que les gens comprennent bien. C'est en tant que sénateur que j'ai fait cette proposition. Je ne siège ni au Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales ni à l'Assemblée de l'École de kinésiologie et de récréologie. Je n'ai pas cette information. Je suis content de savoir qu'à la RVD on en discute et je n'ai pas dit que l'on n'en discutait pas. Je n'ai pas dit qu'il y avait un problème. J'ai noté que l'on n'avait même pas l'information pour identifier la possibilité qu'il y ait un problème. J'ai demandé 10 à 15 lignes de chiffres qui se retrouveraient de façon simple à la première réunion du Sénat. Une session dans laquelle finalement on nous donne des chiffres qui sont faciles à générer par SOCRATE. J'imagine que l'on sera capable de le faire bientôt. J'imagine que ce n'est vraiment pas grand chose. Il me semble que c'est raisonnable ce que je demande. C'est simplement quelques informations que tous sénateurs et toutes sénatrices, qu'importe le poste qu'ils ou elles ont, devraient avoir à leur disposition pour identifier un éventuel problème qui pourrait peut-être se manifester ou espérons qui n'existe pas et qui ne surviendra pas.

Vote sur R09

Pour 15

Contre 8

ADOPTÉE

S. LeBlanc : Évidemment à la RVD on se penche sur la question, ce qui permet d'avoir une bonne compréhension de la question. Je peux comprendre qu'au niveau du Sénat, si vous êtes professeurs et que vous ne siégez pas à ces assemblées, vous n'avez peut-être pas une très bonne idée de l'ordre de grandeur de ces problèmes. Parmi les points que vous

10. DOCUMENT DE RÉFLEXION : REMARQUES SUR LA PRÉPARATION DES HORAIRES D'EXAMENS (suite)

avez soulevés, vous vouliez savoir, par exemple, le nombre d'examens qui étaient à l'horaire. Je peux vous donner les grands chiffres. On a à peu près 1000 cours inscrits à n'importe quel horaire de cours à l'automne ou à l'hiver et ordinairement, il y en a un peu plus à l'automne qu'à l'hiver. On a à peu près 500 de ces cours qui seront placés dans l'horaire des examens. Encore une fois, le maximum que j'ai vu depuis que je suis ici, c'est à l'automne où il y avait 538 cours à l'horaire. Je peux vous dire qu'à cette session on en compte 512 examens. Maintenant, lorsque l'on regarde la situation et discute au niveau de la RVD, c'est difficile de vérifier l'horaire des examens de chaque étudiant pour voir si tout est correct. Il faut donc se donner des indicateurs quelconques pour savoir si la situation s'améliore ou si elle se détériore. Parmi les indicateurs, il y a celui de trois examens par jours pour lequel on a pris des dispositions particulières. Je peux vous dire que cela n'est pas un concept nouveau, il a toujours existé. On a un nouveau système pour faire la gestion de l'horaire qui date de 1999. Le système précédent générait à peu près une trentaine d'étudiants qui avaient trois examens dans la même journée. Maintenant, le chiffre est probablement réduit de la moitié et on essaye toujours de l'améliorer. Je peux vous dire qu'à cette session, il y a 14 étudiants qui ont ce genre de situation. Alors les unités qui sont responsables de ces étudiants ont reçu l'horaire d'examens et ces étudiants ont toutes les informations en main. L'horaire a été publié le 17 ou 18 février dernier, alors ce n'est pas juste un mois avant la période des examens. Pour ce qui est des autres indicateurs, vous avez mentionné que les étudiants ont de la difficulté ou ils se sentent moins en forme lorsqu'ils ont à écrire des examens le soir. Ils ont mentionné ceci et on a apporté des modifications. C'est toujours une question d'essayer de raffiner le système pour qu'il puisse mieux répondre à notre objectif qui est de préparer un horaire qui assure une distribution optimale des examens et qui évite des conflits d'horaires. C'est pour cela que l'on a un logiciel qui fait cet exercice et je peux vous dire que cet hiver on a réussi à réduire le nombre d'examens en soirée de par 95 % comparativement à l'automne. Il y avait 342 étudiants qui avaient des examens en soirée à l'automne, on est rendu à 175 à l'hiver. Lorsqu'on voit des tendances d'amélioration comme ceci, on se dit qu'il doit y avoir des améliorations en quelque part. Si on voit, par exemple, des augmentations dans l'autre sens, évidemment on réagit et c'est le genre de discussion que l'on a au niveau de la RVD. Maintenant en ce qui concerne les gros groupes, évidemment c'est surtout la raison pourquoi on est passé de trois périodes d'examens par jour à quatre, parce que l'on avait des conflits d'horaire. Vous avez demandé à avoir la liste des gros groupes qui ont des examens dans les cinq dernières journées. Laissez-moi vous illustrer un peu la situation. À la session d'hiver, on avait 19 examens qui comptaient plus de 100 étudiants. La période d'examens s'étale sur 10 jours, officiellement 11 jours, mais la dernière journée est réservée au cas où on doit reporter les examens à cause d'une tempête, donc on fonctionne avec 10 jours d'examens. Des 19 examens, 8 groupes comprenaient plus de 150 étudiants et il faut répartir ces groupes dans l'horaire. Comme ce sont plutôt des cours de première année, il y en a de deuxième année, vous voyez qu'il y a beaucoup de marge de conflits d'horaire. Ce n'est pas une question de les répartir sur les cinq derniers jours, c'est plutôt de les répartir sur les 10 jours et c'est ce que l'on a fait. Dix-neuf gros groupes sur 10 jours cela donne en moyenne deux examens par jour. J'ai compté combien il y en avait dans les cinq dernières journées. Dans une situation comme celle-ci où on fait l'exercice de l'étaler sur la période, c'est normal. Il y en a au début, dans le milieu et à la fin. Je ne blâme pas les professeurs qui les ont à la fin d'être moins heureux que ceux qui les ont au début puisque cela peut possiblement modifier le genre d'examens qu'ils vont offrir. Quand on a des plaintes comme celles-ci, c'est une question de s'y ajuster. On n'est pas indifférent à la chose au Registrariat, mais il faut respecter les conflits d'horaires. Alors c'était un peu les commentaires que je voulais faire suite à vos questions. On a une série d'indicateurs que l'on surveille d'une session à l'autre, donc l'objectif est toujours en vue de produire un meilleur horaire possible pour la plupart des étudiants. Évidemment, quand on a autant d'étudiants, c'est certain qu'il y en a qui seront plus favorisés que d'autres. Un autre exemple de la dernière session était que 60 % des examens étaient congestionnés dans les premiers quatre jours. Pour certains étudiants, cela cause un problème parce qu'ils sortent d'une session de cours, ils ont terminé toutes sortes de travaux et cela leur donne peu de temps de répit pour faire l'étude nécessaire afin de faire face à autant d'examens. On a fait des ajustements et à cette session on a 40 ou 41 % des examens dans les quatre premières journées. C'est une répartition plus raisonnable. On a mentionné un peu plus tôt qu'avec tous les logiciels disponibles, on devrait être en mesure de publier un horaire d'examens à la rentrée. Il y a certaines universités qui le font et je me suis renseignée à ce sujet. Lorsqu'ils publient l'horaire avant que les étudiants complètent leur inscription, c'est qu'ils préparent l'horaire en fonction de l'horaire des cours. Tout est ajusté en fonction de

10. DOCUMENT DE RÉFLEXION : REMARQUES SUR LA PRÉPARATION DES HORAIRES D'EXAMENS (suite)

l'horaire des cours. Toutes les considérations dont on tient compte ici, les autres le font à la mitaine, ils n'ont pas de logiciel et je ne suis pas certaine qu'ils peuvent procéder de cette façon. Pour pouvoir produire l'horaire avec le logiciel que l'on a acheté, il faut que les étudiants soient inscrits aux cours. Au début de la session ou même avant le début de la session, ils ne sont pas encore tous inscrits et on sait qu'il y a une période de deux semaines pendant lesquelles il y a toutes sortes de changements. On n'a pas l'information nécessaire pour produire l'horaire avant la dernière semaine de septembre et là on fait des efforts pour pouvoir le produire dans les deux ou trois semaines suivantes parce que c'est ça le temps qu'il faut pour le produire. On ne le produit pas pour le sortir immédiatement, on fait toutes sortes de vérifications selon les indicateurs et de ce dont je vous ai parlé. On fait cette étude avant de le publier afin de s'assurer que c'est un horaire qui évite le plus possible les conflits. On est conscient qu'il y en a qui veulent acheter des billets d'avion et partir plus tôt. On avise les étudiants qu'indépendamment de l'horaire qu'ils auront, il y a toujours le risque de la fameuse tempête. Si à la limite un étudiant finit ses examens le 14 ou le 15 décembre par exemple et qu'il y a une tempête avant cette date et que cette journée à l'horaire est reportée à la dernière journée ouvrable, il a été averti et c'est une politique qui a été adoptée par le Sénat. Les étudiants prennent des risques lorsqu'ils achètent des billets d'avion avant la fin officiel de la session d'examens.

Long : Quand on a un groupe de 100 étudiants, est-ce qu'il est possible que ce soit la combinaison de deux groupes de 50? C'est le même cours et au lieu que le professeur soit présent dans les deux groupes et au lieu de préparer deux évaluations différentes, la même évaluation est donnée au groupe combiné et c'est comme cela qu'il y a un groupe de 100.

S. LeBlanc : À la session d'hiver, on a 11 cours qui comptent 100 étudiants et plus et on en a trois autres qui comprennent entre 70 et 99 étudiants. Quand je parle de 19, c'est que l'on a les 11 où il y a 100 étudiants et plus et on en a quatre autres où il peut y avoir deux ou trois groupes par cours étant donné que l'on prévoit tous les examens à la même journée, que ce soit trois groupes ou un groupe cela représente ce nombre. Là, il y a une dizaine de groupes qui sont concernés, mais c'est sans compter les 33 autres où on compte plus de 70 étudiants.

H. Couturier : Je demanderais peut-être de considérer la question des gymnases en raison des locaux que l'on assigne pour les examens, les salles de cours, les amphithéâtres. Cela affecte la nature de l'examen. L'étudiant qui est en arrière peut lire la copie de celui qui est devant. Y a-t-il une possibilité de demander à quelqu'un de trouver des locaux plus appropriés qu'un amphithéâtre?

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document F, p. 1-82

11.1 Création du cours INFO4008

R : 10-SAC-030307

Truong Vo-Van, appuyé par Pierre Losier, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du cours INFO4008
Programmation UNIX. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

11.2 Création du cours RETO3105

P : 11-SAC-030307

Truong Vo-Van, appuyé par Hermel Couturier, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du cours RETO3105
Loisir et spiritualité. »*

11.2 Création du cours RETO3105 (suite)

Recteur : Je ne sais pas si j'adresse ma question au vice-recteur ou à M. Couturier, mais en lisant la description du cours et le titre, je me suis demandé s'il y avait des complémentarités avec des cours déjà offerts à la Faculté des arts et des sciences sociales et plus particulièrement la section des sciences religieuses. Je trouve qu'il y a peut-être ici un exemple où il pourrait y avoir une collaboration multidisciplinaire. Est-ce que cela a été exploré? Est-ce que l'on a vérifié effectivement s'il y avait des contenus qui pourraient se rejoindre ici? Si cela a été vérifié, je présume que la réponse était non, si cela n'a pas été vérifié, j'aurais souhaité avoir un avis sur ceci.

VRER : Ce que nous avons examiné au Comité des programmes, c'était la pertinence de ce cours comme apport au programme. On n'a pas discuté vraiment en détails sur les possibilités de collaboration avec le secteur des sciences religieuses.

Recteur : Si c'est le cas, je ne sais pas dans quelle mesure la création de ce cours est urgente, je souhaiterais que l'on demande, avant de donner une approbation, si effectivement il y a des complémentarités possibles et s'il y aurait une approche différente que celle-ci. Je ne vote pas sur la proposition à moins que ce soit un vote secret, mais si j'avais à voter, je ne serais pas contre la création de ce cours ou le contenu de cette matière, mais je ne suis pas encore satisfait à savoir si effectivement on a vu à utiliser et à optimiser les ressources existantes à ce moment-ci.

L. Caron : Dans la première proposition du Comité des programmes, on faisait référence au fait que c'était un cours à option et j'assume que le cours est proposé ici, c'est aussi un cours à option.

VRER : C'est un cours à option.

Recteur : Normalement si c'est un cours obligatoire, je pense que l'on aurait fait comme on fait à la prochaine question, c'est que cela demande une modification au profil du programme, et donc cela veut dire que l'étudiant a un programme différent.

R : 12-SAC-030307

Gilles Bouchard, appuyé par Anne Lowe, propose :

« Que la proposition P : 11-SAC-030307 soit retournée au Comité des programmes afin qu'il effectue des consultations auprès du Département de sciences religieuses. »

H. Couturier : Le professeur qui a proposé le cours, Pierre Ouellette, a effectivement consulté le professeur dans la discipline, Pierre-Marin Boucher. Cela a été expliqué dans la lettre qui a été envoyée au Comité des programmes en justifiant la création de ce cours. C'est un cours qui sera inclus dans la liste des cours à option. Évidemment c'est une dimension très importante dans le domaine du loisir et le professeur Ouellette fait présentement son deuxième doctorat dans ce secteur. La spiritualité est une dimension que l'on traite dans le secteur de la récréologie.

McKee-Allain : Je voterai en faveur de la proposition et ce n'est pas sur la valeur ou l'importance de la spiritualité ou non, mais c'est sur le processus de consultation. Je rappellerais que normalement la consultation ne se fait pas uniquement auprès des professeurs. Il y a des instances formelles et dans le présent cas, il y a deux professeurs de sciences religieuses qui sont rattachés au Département de philosophie et sciences religieuses et après cela, il y a aussi une instance au vice-décanat. À ma connaissance, ce que j'entends aujourd'hui, c'est qu'il y a de ces niveaux qui n'ont pas été impliqués dans le processus. Peut-être que cela ne changera rien, mais je serais d'accord avec la recommandation pour ces raisons.

Gionet : Est-ce que c'est un critère qu'à toutes les fois que l'on crée un autre cours, que l'on doit absolument aller voir dans toutes les autres facultés s'il y a des complémentarités pour optimiser les ressources humaines? Si c'est le cas, il n'y a pas de problème, on le fera.

Recteur : Le sens de mon intervention n'est pas de remettre en question la pertinence de ce cours. Le sens de ma question est plutôt est-ce qu'il y a, par exemple dans le contenu

11.2 **Création du cours RETO3105** (suite)

de ce cours, 20 % d'un regroupement avec des cours qui sont offerts ailleurs dans l'Université et le cas échéant, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de voir les étudiants, qui s'intéressent aux loisirs et au volet de spiritualité, côtoyer des étudiants qui sont peut-être moins impliqués avec les loisirs, mais avec autre chose. Je crois que lorsqu'il y a des disciplines croisées, on devrait regarder dans les départements unidisciplinaires s'il y a des croisements possibles. C'était le sens de mon observation et si on m'assure que ce volet n'est pas couvert ailleurs, je n'ai pas de difficulté.

VRER : Au comité des programmes, notre pratique c'est toujours de s'interroger sur les possibilités de regroupements et sur les possibilités de collaboration entre les disciplines académiques. Je crois que dans ce cas on a pris pour acquis qu'il n'y a pas eu de regroupement et je crois que l'on devrait peut-être s'interroger davantage sur cette question.

Vanderlinden : Je suis contre la proposition pour deux raisons. D'abord, il me semble que le sénateur Couturier nous a démontré que la consultation a été faite, peut-être pas en respectant toutes les étapes qui peuvent être imaginées, mais elle a été faite. Je serai terriblement inquiet que l'on institutionnalise une procédure alors que nous avons quelque chose comme un Comité des programmes qui nous fait une recommandation. Je suis inquiet que l'on mette en place des procédures multi-étages de consultations multiples sur une durée de temps indéterminée pour pouvoir avoir la création d'un nouveau cours à option. En retournant ceci au Comité des programmes, nous créons un précédent qui vient compliquer la vie des collègues sans raison.

H. Couturier : Si à chaque fois, pour présenter un cours et que dans le titre, il y a un mot qui est remis en question moi je ne sais plus où aller. On consulte avec les départements, je l'ai fait dans d'autres cas, le département se dit d'accord, on recommande cela et ensuite on reçoit des avis du Conseil de Faculté, etc. Il faudrait y avoir une politique claire à cet effet.

Recteur : Je pense qu'il ne faut pas extrapoler le sens de la démarche suggérée parce que ma question, je l'ai posée au gens du Comité des programmes. J'ai demandé s'il y avait des regroupements possibles entre les contenus et on a dit non. Je demande au Comité des programmes de le faire et il n'a peut-être pas besoin d'aller à la Faculté des arts et sciences sociales. Il est capable de consulter le Répertoire de l'Université et de déterminer si, effectivement, il y a des similitudes dans les formations qui sont proposées. Le cas échéant, il décidera s'il faut le retourner à l'unité qui propose le cours. Il va lui demander de revoir ceci en collaboration avec l'autre unité. Il peut dire qu'il a fait une vérification et nous proposer l'adoption. Je ne suis pas ici pour essayer d'établir des échelons additionnels de vérification. C'est une question bien simple, je pense qu'elle est légitime et cela peut arriver à un Comité des programmes, j'ai déjà présidé ce Comité. On a des tas de documents et on n'a pas nécessairement posé toutes les questions. C'était une question légitime et je ne pense pas que l'on devrait extrapoler pour dire que l'on est en train de compliquer le processus académique en posant cette question.

Vote sur R12

Pour 14

Contre 7

ADOPTÉE

11.3 **Modifications au Baccalauréat en sciences forestières et création du cours FOR5054**

R : 13-SAC-030307

Truong Vo-Van, appuyé par Lise Caron, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du cours FOR5054
Gestion intégrée des forêts I. »*

C. Bourque : Aux pages 54 et 55, j'ai vu qu'il y avait eu plusieurs changements. Il y a des changements de titres de cours, mais c'est peut-être des décisions qui ont été prises au Conseil de Faculté par exemple. Est-ce que le seul changement c'est l'augmentation d'un seul crédit au programme?

Président d'assemblée : On est à la première proposition maintenant, on y reviendra à votre question.

11.3 **Modifications au Baccalauréat en sciences forestières et création du cours FOR5054 (suite)**

Recteur : Est-ce que cela a un impact sur les ressources financières? On augmente évidemment le nombre de crédits dans le cours et dans le programme si on parle de cours obligatoires.

L. Caron : Il n'y a aucun impact au point de vue budgétaire.

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

R : 14-SAC-030307

Truong Vo-Van, appuyé par Lise Caron, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées aux programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif), c'est-à-dire l'ajout de un crédit. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

11.4 **Baccalauréat en gestion de l'information : création du cours GEIN1020**

R : 15-SAC-030307

Truong Vo-Van, appuyé par Liette Clément, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du cours GEIN1020 Intro. à la prog. internet. »

Recteur : Est-ce normal qu'un titre de cours soit comme celui-ci : Intro. à la prog. internet. Je comprends que SOCRATE nous exige des acrobaties, mais je ne sais pas quelle est la limite de caractères permise, mais est-ce que l'on a considéré quelque chose comme : Programmation internet I même si on n'a pas encore de II. Je ne veux pas en faire un long débat, je présume que ceci est standard à ce qu'il faut faire, mais est-ce que l'on a pensé à des noms de cours un peu plus appropriés?

S. LeBlanc : Au registrariat, on soulève la question lorsque l'unité n'a pas respecté le nombre de caractères, mais on ne remet pas en question le titre du cours.

A. Caron : Je dois avouer que lorsque j'ai pris connaissance de ceci, j'ai eu le même réflexe que M. le recteur, mais je me suis dit que c'était peut-être à cause des contraintes de SOCRATE que l'on a eu le réflexe d'abrégé le titre de cette façon. Moi aussi je trouve que cette question de contrainte, s'il faut la traduire dans des répertoires, que ce n'est pas trop élégant. Je dois vous avouer cependant que je ne suis pas un expert de la matière. Je me suis dit qu'il faut se soumettre aux contraintes simplement.

Recteur : C'est une suggestion que peut-être on pourrait trouver un autre titre mais ce n'est pas pour retenir l'approbation, c'est peut-être pour inviter les responsables à y réfléchir.

A. Caron : Je ramènerai la question afin de trouver un titre approprié.

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

11.5 **Calendrier universitaire : modifications aux principes directeurs**

VRER : Je rappellerais une résolution du Sénat académique du 8 mars 2001 qui se lisait comme suit : « Que la RVD soit chargée d'examiner la possibilité d'ajouter aux paramètres pour l'élaboration du calendrier universitaire les modifications discutées aujourd'hui ». Lors du Sénat du 8 mars 2002, il y a eu une autre résolution à l'effet « Que la RVD se penche sur le problème des cours perdus en raison des congés et qu'il y ait une clause dans les paramètres de l'élaboration du calendrier universitaire à cet effet ». La RVD, avec l'aide du Registrariat, a consulté, par le biais de sondages, les pratiques retenues par les autres universités en matière de calendrier universitaire et s'est penché sur les principes directeurs actuellement en vigueur à l'Université de Moncton. La page 71 du document présente les

11.5 Calendrier universitaire : modifications aux principes directeurs (suite)

modifications proposées aux Principes directeurs pour la préparation du calendrier universitaire.

R : 16-SAC-030307

Truong Vo-Van, appuyé par Pierre Losier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux principes directeurs pour la préparation du calendrier universitaire. »

Marcoccio : Quand nous avons fait la consultation à notre assemblée de l'École, les étudiants ont exprimé une résistance par rapport au scénario où la session commence avant le congé de septembre. Ils ont mentionné des emplois d'été et le fait qu'il y aurait des étudiants qui seraient engagés jusqu'à la fin août, donc c'était vraiment autour de conditions matérielles. C'est le commentaire que l'on a envoyé à la RVD et je voulais demander comment vous avez pris ceci en considération dans vos prises de décisions. Et lié à cela, je voudrais savoir qui vous a poussés à retenir ce scénario plutôt que les autres qui étaient proposés pour corriger ce qui a été vu comme un problème.

VRER : Cette question a également été soulevée au Comité des programmes et on a regardé ce qui se passe dans les autres universités. C'est une pratique qui est quand même assez bien répandue. La FÉÉCUM par exemple a donné son appui aux sessions durant ces journées, elle est plus favorable face à ce scénario pour la majorité des étudiants et ces journées sont vraiment propices pour les activités de tout genre. En examinant ce qui se passe dans d'autres universités, on a vu que le taux de participation est très élevé. C'est cela qui nous motive à adopter ce scénario. Je crois que ce sont des activités qui sont très importantes pour l'intégration des étudiants et j'ai l'impression que cela pourrait aider à la rétention des étudiants dans nos programmes.

S. LeBlanc : Lorsqu'on a discuté de cette question, les points que vous avez soulevés ont effectivement été dans les discussions à la RVD. Il n'y avait pas une parfaite unanimité. Certains étaient en faveur parce qu'ils nous disaient que souvent les étudiants, qui viennent à l'Université et qui ne vivent pas en résidence, doivent se prendre un appartement et pour s'assurer d'avoir l'appartement, ils doivent parfois réserver un mois plus tôt. Donc leur logement est disponible de toute façon à compter du mois d'août. Dans les autres universités, lorsqu'il y a une date de prévue, les étudiants se rendent pour cette date. Lorsqu'est venu le temps de prendre ces décisions, on s'est intéressé à savoir quelle était la position des étudiants. On dit que la FÉÉCUM appuie la démarche à cet égard. Ce n'est pas seulement au niveau de la RVD que la question a été soulevée, il y a un comité sur la rétention étudiante qui s'est rencontré à plusieurs reprises au courant de la dernière année et la suggestion était venue de ce Comité également. C'est un mécanisme pour assurer une meilleure intégration des étudiants et on sentait qu'une journée seulement pour l'accueil ne permettrait pas de régler toutes les questions liées à la rentrée. Si on pouvait le faire sur une période plus longue, les étudiants auraient le temps de s'occuper de tous les détails durant ces journées, que ce soit des questions d'ordre académique ou autres. Le mardi, les étudiants seraient prêts à débiter les cours et la première semaine de cours, selon la RVD, serait vraiment une semaine régulière de cours plutôt qu'une semaine de la rentrée. C'est important, surtout pour les nouveaux qui viennent à l'Université pour la première fois, de les acclimater; on a vérifié au niveau de la rétention et c'était un mécanisme pour encourager ceci. Maintenant, dans d'autres universités, il y a des périodes comme ceci, mais elles ont lieu au début de la session à la University of New Brunswick et un peu plus tard à la Mount Allison University où c'est une journée d'intégration. Il faut dire que cela a lieu après le 1^{er} septembre.

Losier : À la FÉÉCUM, on a consulté le Conseil d'administration, ce n'était pas un appui en sautant de joie. Toutefois, on s'est dit qu'au début de la session, la transition peut être un peu difficile, mais on pense qu'après la transition, il y aura une meilleure qualité de vie étudiante à l'Université parce que toutes les universités peuvent offrir des programmes de qualité comme nous, ce qui fait la différence, c'est la vie étudiante. On a un manque de participation, et je ne parle pas des manifestations que l'on organise, mais un manque de participation dans les activités académiques organisées. Si on fait une table ronde, on a déjà fait l'expérience au Campus de Moncton, on a eu de la difficulté à avoir des étudiants parce que ceux-ci ont peur de participer. Pourquoi? Parce qu'au début de l'année on ne va

11.5 Calendrier universitaire : modifications aux principes directeurs (suite)

pas les voir, on ne va pas leur dire que la participation est pour eux. Les étudiants arrivent à l'Université et ils croient que la participation est réservée aux étudiants de quatrième année. Rendus en troisième année, ils voient que les étudiants de quatrième année ne participent pas donc ils se disent que ce n'est pas pour eux et se disent qu'ils ne participeront pas. Je pense qu'à long terme, c'est pour avoir une vie étudiante sur le campus du point de vue activités. Les journées d'accueil nous donnent des outils pour encourager les étudiants à participer. Il est important de prendre ses responsabilités face aux cours, mais je pense qu'un étudiant qui vient à l'Université pendant quatre ans et qui ne participe à aucune activité, il y a vraiment un problème. Ce problème est réel et je pense que c'est dans une perspective d'améliorer ce problème que le Conseil d'administration de la FÉÉCUM s'est dit en faveur des journées d'accueil.

A. Caron : Je vais dire qu'actuellement, en principe, je suis favorable à ceci parce que cela permet de faire de l'encadrement avant que la session ne débute carrément avec les cours. Ceci étant dit, j'ai remarqué dans les dernières années, que la réunion du Sénat académique a lieu le vendredi précédant la rentrée universitaire. Si on veut en faire des journées d'accueil, à la fois para-académique et académique, cela soulève chez moi une préoccupation. Je ne sais pas si c'est comme ça dans les trois campus, mais dans mon cas, j'aime bien être au Campus quand les étudiants arrivent. Je suis certain que c'est la même chose pour les doyens des études, les professeurs, les chefs de secteur etc.

McKee-Allain : Les préoccupations que j'ai entendues de la part des étudiants et étudiantes à la Faculté sont de deux ordres. La première préoccupation a été soulignée par Katherine Marcoccio et c'est au niveau des emplois d'été qui souvent se terminent à la fin août et l'autre c'est au niveau des logements. Je pense qu'il n'y a personne qui est contre l'importance de l'adaptation des étudiants, de bien les accueillir, d'avoir des activités. Le principe comme tel est tout à fait très valable, mais la question à débattre est le choix des dates du calendrier. J'aimerais connaître la position des deux autres associations étudiantes de l'Université. On a entendu celle de la FÉÉCUM, mais j'aimerais savoir comment s'est discutée la question dans les autres campus.

C. Bourque : J'ai remarqué que, dans le tableau où on se compare avec d'autres universités, il y en a 18 citées et pour 10 d'entre elles, on mentionne si oui ou non il y a une semaine d'étude. Dans toutes les universités indiquées, il n'y a pas de semaine d'étude au complet à l'automne. On est vraiment à part des autres universités et quand je pense au besoin d'avoir peut-être une journée de préparation pour les examens d'un côté et des journées d'accueil avant la fête du travail à l'automne, est-ce que l'on a considéré la possibilité de retourner à un système où il y aurait deux ou trois jours d'étude au lieu d'une pleine semaine.

Beaulieu : Pour répondre à la question de ma collègue sénatrice, si je parle pour l'AGÉ à Edmundston, personnellement je suis déçue que l'on ne nous ait pas avisés et que l'on ne nous ait pas consultés, ni notre Conseil d'administration sur la question. Je suis arrivée au Comité de programmes avec les documents, mais il n'y avait pas eu de consultation auprès des étudiants afin de savoir ce qu'ils en pensaient. Personnellement, j'avais un problème avec le fait que plusieurs étudiants viennent du Québec. Si on parle de sciences forestières, les étudiants viennent majoritairement du Québec. Ils arrivent à la dernière minute parce qu'ils travaillent le plus longtemps possible pour pouvoir payer leurs études. En ce qui concerne la participation, à Edmundston on a comparé avec la FÉÉCUM et c'est totalement le contraire. On a peur que ça marche moins. Écoutez, il faut essayer pour voir ce que cela donnera. Je ne peux pas répondre vraiment à votre question parce que le Conseil d'administration de l'AGÉ n'a pas pu se prononcer sur cette question. Je ne crois pas qu'il y ait eu de consultation non plus à Shippagan.

VRER : Je ne pense pas que l'on a considéré cette possibilité d'enlever ou de décortiquer la semaine d'étude. Si c'est le voeu du Sénat académique de faire cela je pense que l'on pourrait aussi considérer ce paramètre.

L. Caron : Je suis très heureuse de voir finalement des journées d'accueil et formelles. Je pense que dans une université comme la nôtre où on vise la personnalisation, c'est très important d'avoir des journées d'intégration. Par contre, je questionne beaucoup le choix des dates. Tout d'abord, quels seront les moyens pour attirer les étudiants à venir avant le début septembre pour les journées d'intégration? Il faut considérer les étudiants qui viennent de l'extérieur et qui viennent soit à Moncton, soit à Shippagan ou à Edmundston.

11.5 Calendrier universitaire : modifications aux principes directeurs (suite)

Ils perdront probablement des journées de travail. Est-ce qu'ils viendront à ses journées d'intégration? Je ne suis pas convaincue que l'on a un moyen très fort de les inciter à venir.

Recteur : D'une part, une des premières réactions que j'avais eu c'était la question des journées qui tombent avant le 1^{er} septembre et ce que cela pouvait représenter en terme de logistiques de logement pour les étudiantes et les étudiants et évidemment la question du travail de la dernière semaine avant la rentrée. Il faut dire qu'ici je suis content de voir que le Service de logement de l'Université pouvait accommoder cette réalité. Maintenant, il faut dire qu'à l'Université de Moncton, et je pense que cela s'applique dans les trois campus, nous avons à peu près ce que l'on appelle des lits parce qu'il y des chambres ou des lits pour à peu près 14 % des étudiantes et des étudiants sans politique précise à savoir est-ce que l'on privilégie les étudiants de première année versus les étudiants de deuxième, troisième ou quatrième années. On est en train d'étudier une stratégie qui nous permettra d'augmenter le nombre de logements étudiants à l'Université. Je pense que dans les prochaines années, la question du logement, surtout pour les étudiants de première année qui arrivent à l'Université, serait moins un problème si on commence avant le 1^{er} septembre. Il me semble que ce ne devrait pas être un empêchement de s'en aller vers une approche comme celle-ci. Il ne faut pas oublier que c'est nous qui avons demandé de voir à faire corriger un certain nombre de principes directeurs du calendrier universitaire. À chaque fois que l'on a un débat là-dessus, ce n'est pas parce que c'est quelqu'un qui nous arrive avec des propositions, c'est nous-même qui l'avons demandé. Je crois que l'interrogation était la suivante. D'une part, les congés statutaires sont souvent les lundis et la seule façon d'assurer que les cours du lundi ne soient pas trop pénalisés c'est de se donner une journée à la fin de la session pour pouvoir compenser pour cela. C'était la première chose et j'ai l'impression que la réflexion était la suivante : si on veut avoir cette journée, il faut essayer d'avancer le début des cours à la rentrée. Il n'y a pas de miracle, il y a seulement tant de jours dans le calendrier alors, une option possible c'est d'assurer que les journées d'orientation soient avant la rentrée pour se donner cette marge de manoeuvre. En ce qui concerne le mois de janvier, je pense que c'est peut-être un peu moins problématique. Je pense qu'à un moment donné, on voulait s'assurer que l'on ne commençait pas le lendemain du Jour de l'an, mais là je comprends que l'on ne veut pas commencer avant le 5 janvier parce que l'on avait un peu de flexibilité pour se rendre jusqu'à la fin avril. Si on doit demander une consultation additionnelle, et ce n'est pas mon point de vue, je pense qu'il faut être conscient de la chose suivante : c'est que l'on ne peut pas non plus décider que l'on maintient les journées de la rentrée dans la semaine qui suit la longue fin de semaine de septembre et en même temps avoir un lundi et en même temps autre chose et autre chose et garder une période d'examens qui est de 9 ou 10 jours si ne on touche pas la semaine de relâche. S'il faut faire une consultation, il faut donner deux options. Est-ce que l'on devrait avoir des journées d'orientation avant la fin de semaine de septembre? Est-ce que l'on est prêt à décider que l'on aura moins de 5 jours d'étude à la fin octobre. Si non, tout le monde voudra continuer à l'avoir après la rentrée de septembre. Mais il me semble que l'option ne se pose pas.

S. LeBlanc : Lorsqu'on a débattu de cette question, oui c'était pour faire suite aux questions du Sénat et on n'a pas seulement étudié cette possibilité. Il y a eu différentes options sur la table et pour permettre aux membres de la communauté universitaire une meilleure réflexion on leur a montré ce que le calendrier pouvait ressembler avec ces options. On avait examiné quatre options et ce document a fait le tour des facultés et des campus, je suis surprise que les étudiants à Edmundston n'ont pas été mis au courant. Au Campus de Moncton, la rétroaction de la FÉÉCUM est venue par le biais du directeur des Services aux étudiants. Finalement, il n'y a pas l'unanimité partout, mais un consensus s'est développé autour de l'option que l'on présente aujourd'hui. Ajouter les trois jours durant la semaine précédant le début des cours n'était pas nécessairement pour sauver une journée, c'était vraiment un mécanisme pour assurer une meilleure intégration des étudiants et un meilleur encadrement au plan académique. Également, certains se souvenaient que dans le passé, lorsqu'on avait deux ou trois jours comme ceci, les gens rencontraient les responsables des programmes et inscrivaient leurs cours. Avec SOCRATE, les étudiants peuvent faire cela, mais s'ils veulent s'assurer d'être bien encadrés et d'avoir fait de bons choix, cette période peut le permettre. En gagnant une journée au début de la session, on ajoute deux journées d'étude à la fin de la session qui ne vont pas toujours tomber un samedi et un dimanche. La journée de reprise du congé de l'Action de grâce, c'est dans le but de mieux équilibrer le nombre de journées par session, c'est-à-dire le nombre de lundi et mardi, etc. C'était surtout cela le sens de l'équilibre.

11.5 Calendrier universitaire : modifications aux principes directeurs (suite)

C. Bourque : J'aurais proposé que l'on retourne le document avec les deux options mentionnées par le recteur. Je ne sais pas si la question de raccourcir la semaine d'étude faisait partie des quatre modèles. Si cela ne faisait pas partie, j'aimerais que l'on propose cette option ou encore que la session commence après la fête du travail.

S. LeBlanc : On n'a jamais considéré la semaine d'études parce que les gens m'ont dit qu'elle avait été obtenue de peine et de misère et qu'elle était sacrée. Les quatre options que l'on a considérées étaient a) d'introduire les trois jours, b) d'avoir seulement une journée d'accueil après la longue fin de semaine de septembre et c) de choisir s'il y aurait une ou deux journées d'étude à la fin de la session.

P : 17-SAC-030307

Charles Bourque, appuyé par Régina Robichaud, propose :

« Que la proposition R : 16-SAC-030307 soit retournée au Comité des programmes. »

Marcoccio : J'aimerais dire que je ne suis pas totalement convaincue de l'ampleur du problème en ce qui concerne le remplacement d'un lundi perdu. Je ne veux pas que l'on perde ceci de vue. Par contre, je suis mal à l'aise si on renvoie ceci parce que la question originale n'a pas été posée.

Recteur : Mon observation a été faite avant celle de M^{me} LeBlanc où elle a mentionné qu'il y a eu des séries de consultations. Je dirais que je m'exprimerai contre la proposition sur la table maintenant parce qu'il y a déjà eu une consultation auprès de nombreuses personnes à l'Université et je pense que ce serait de recommencer tout le travail sur les paramètres.

C. Bourque : C'est pour cela que j'ai posé la question puisque parmi les modèles qui avaient été proposés, je ne me souvenais pas de cette option. On avait proposé quatre modèles et aucun de ces modèles n'avait évalué la possibilité de raccourcir la semaine d'étude. Peut-être parce que ce n'est pas très populaire, je l'admets, mais cela ne faisait pas partie des modèles.

Long : Je vais voter contre pour bien des raisons. Je vais en mentionner quelques unes sans retourner dans le passé. Durant cette semaine, au Campus d'Edmundston, tous les étudiants et étudiantes en administration travaillent sur le projet d'impôt avec l'Agence des douanes et revenus du Canada et c'est une façon d'utiliser la semaine d'étude. Deuxièmement, j'aimerais de vous rappeler que l'on se sert de cette semaine d'étude, du côté des professeurs, pour participer à des réunions.

Dubois : À la RVD on a fait valoir deux contraintes : a) le maintien de la semaine d'étude et b) le maintien des deux journées d'étude avant la période d'examens. La RVD en a ajouté une troisième en disant que les journées d'accueil étaient d'une importance capitale et il fallait en organiser au début de la session.

Recteur : C'est pour cela que je suis revenu un peu sur mon propos, parce que j'ai compris que la question de la semaine de relâche a été considérée, mais que c'était un incontournable. Les options possibles ont été mises sur la table et une consultation a été faite. Alors c'est pour cela que je posais la question sur la pertinence de la recommandation sur la table.

J.-P. Couturier : Je vais voter contre la proposition parce qu'en réalité je suis favorable à ce qui nous est amené par la RVD. Je pense qu'il y a là de bonnes modifications au calendrier universitaire. On a beaucoup insisté sur des journées d'accueil. Je suis le premier à dire que les journées d'accueil sont une composante importante dans la vie d'une université. C'est une manière d'assurer le succès de nos étudiants au fil de la session, par contre il y a dans la proposition de la RVD des démarches très importantes du point de vue académique et je voudrais que l'on voit aussi les mérites de ce qui nous est proposé. Premier élément, je ne connais pas la situation comme telle au Campus de Moncton, mais je sais qu'au Campus d'Edmundston on se pose toujours la question à savoir si les cours commencent véritablement durant la première semaine et avec la proposition qui nous est

11.5 Calendrier universitaire : modifications aux principes directeurs (suite)

amenée c'est clair que les cours commencent dès le retour du long congé. À mon avis, c'est un gain au point de vue académique. Le deuxième élément qui nous est amené c'est la problématique des cours du lundi. Je n'ai pas compilé de statistiques, mais pour avoir enseigné systématiquement un bloc de trois heures le lundi au cours des dernières années, je peux vous dire jusqu'à quel point on est pénalisé académiquement. Les étudiants qui sont inscrits à un cours le lundi sont généralement pénalisés. Ils l'ont été en tout cas à la session précédente en raison d'une tempête que l'on ne peut pas contrôler. On ne peut plus pratiquement comparer un cours qui est offert le lundi avec un cours qui est offert le jeudi, par exemple. Le nombre d'heures en classe est diminué de beaucoup. Troisième avantage et compte tenu de la discussion que l'on a eue un peu plus tôt, il me semble que l'on aurait dû souligner aussi le fait que dans ce qui nous est proposé, il y a deux journées entre la fin des cours et la période d'examens. Dans tout le débat que l'on a eu tantôt, on a parlé de la question des examens, mais il me semble qu'il y a quelque chose de vraiment fondamentale, ce qui veut dire que l'étudiant ne terminera pas ses cours le jeudi soir à 22 heures et se retrouver avec un examen le lendemain matin. Pour toutes ces considérations, je vais donc voter contre la proposition en espérant avoir l'occasion de voter par la suite sur ce qui nous est proposé; c'est-à-dire les modifications au calendrier.

C. Bourque : Après avoir entendu tous les commentaires, je suis prêt à retirer ma proposition si cela peut aider.

McKee-Allain : Je voudrais que le proposeur précise à savoir s'il s'agissait de la semaine d'étude du premier semestre uniquement.

C. Bourque : Uniquement.

R. Robichaud : Si j'ai appuyé, c'est que je trouve les journées d'accueil très importantes pour avoir travaillé avec les étudiants. Ils n'arrivent pas à avoir la participation des étudiants. Par ailleurs, pour avoir enseigné des laboratoires les lundis, c'est extrêmement difficile et c'est pour la raison pour laquelle j'aurais sacrifié une journée de la semaine d'étude.

Dîner de 12 h 34 à 13 h 25.

Recteur : Je ne sais pas si c'est une coutume, mais ma collègue M^{me} McKee-Allain m'a rappelé toute à l'heure qu'au Sénat du mois de mars quand cela tombe le 8, je commençais la réunion en souhaitant à toutes une bonne journée internationale de la femme, ce que j'ai oublié de faire ce matin puisque nous sommes le 7 et non pas le 8. Même si nous sommes à mi-Sénat, je voudrais souhaiter à nos collègues sénatrices, à l'ensemble des collègues et à la communauté universitaire une très bonne journée internationale de la femme demain le 8 mars. Merci beaucoup pour m'avoir rappelé ceci M^{me} McKee-Allain.

C. Bourque : J'aimerais retirer la proposition. Je voudrais quand même faire quelques commentaires. Pour la plupart des commentaires qui ont été faits contre la proposition, je trouve qu'en ayant diminué la semaine d'étude de 5 jours à 4 ou de 5 jours à 3, on aurait pu faire beaucoup d'activités. Je sens plutôt un malaise par rapport au processus où il y a eu une consultation. J'arrive tard dans le processus pour demander de remettre cela et donc je propose que l'on retire cette proposition.

Président d'assemblée : Je veux savoir si tout le monde est d'accord. Y a-t-il quelqu'un qui s'oppose à ce que l'on retire la proposition? Personne ne s'oppose. On va donc considérer que cette proposition n'a jamais été faite.

Djaoued : C'est pour appuyer ce calendrier parce que je trouve qu'il y a beaucoup d'universités qui font toujours des journées d'accueil. Pourquoi? Parce que ces journées d'accueil, avant que l'on commence la session d'automne, sont importantes dans la mesure où les étudiants développent un sentiment d'appartenance avec l'Université. Ce que j'ai vu aussi, c'est que pour les étudiants et étudiantes de première année, on a assigné un parrain ou une marraine de deuxième année. Généralement chaque étudiant, lorsqu'il arrive à l'Université, est jumelé avec un autre étudiant de deuxième année dans le même programme et ce jumelage permet aux étudiants de bien cheminer à l'Université et puis d'éviter un peu cette transition d'une école à l'université. J'aimerais bien aussi que la notion de jumelage d'étudiants fasse parti aussi des journées d'accueil et que ces étudiants soient suivis tout au long de l'année par un étudiant qui est dans le même programme en deuxième année.

11.5 Calendrier universitaire : modifications aux principes directeurs (suite)

L. Caron : Quand on parle que l'on reportera le lundi que l'on a perdu en raison d'un congé à la dernière journée de cours, est-ce que c'est une journée qui était flottante?

S. LeBlanc : Le lundi serait remplacé à la dernière journée de la session de cours. Si la journée tombe un vendredi, ce sera là mais ce ne sera pas nécessairement toujours un vendredi.

L. Caron : Est-ce que, parce que j'imagine que le mercredi, le jeudi, le vendredi ou peu importe la dernière journée de cours, il y avait des cours prévus cette journée? Autrement dit, comment on envisage dans les cours pouvoir transposer les cours du lundi dans une journée où on a déjà des cours?

S. LeBlanc : C'est toute la question d'équilibrer la session. La raison pourquoi on parle du lundi c'est que, lorsqu'on regarde le nombre de lundi de cours que l'on a dans la session, il y en a toujours moins que les autres jours de la semaine. C'est pour essayer de faire un meilleur équilibre pour que chaque jour de la semaine ait au moins 12 ou 13 cours dans la session.

Recteur : Je pense que ce n'est pas le sens de la question. Si j'ai bien compris le sens de la question, je crois que je connais la réponse. Présentement, les deux premiers jours ne comptent pas comme des journées de cours, ce sont des journées d'inscriptions. Dans ce qui nous est proposé, le fait que le mardi est maintenant compté comme une journée de cours, pour avoir les 60 ou 61 journées de cours, on finit plus tôt en décembre ce qui libère des jours vers la fin du calendrier pour reprendre le lundi. Ensuite cela donne aussi jusqu'à deux jours potentiels de relâche entre la fin de la session de cours et le début des examens puisqu'on a récupéré ces deux ou trois jours du début de la session en mettant des journées d'orientation avant le long congé de septembre.

S. LeBlanc : Si vous allez à la page 73 du document, à l'automne 2004, au bas de la colonne, vous voyez la fin de la session est le mardi 7 décembre et la journée de la reprise est un mercredi. Il n'y aurait pas d'horaire du mercredi qui tomberait sur cette journée-là, ce serait l'horaire du lundi. C'est l'exercice que j'ai fait. La raison pour laquelle j'ai mis « si cela s'avère nécessaire » dans le libellé, c'est qu'à l'automne on aura probablement à reprendre ce jour de congé. À la session d'hiver, il n'y aura probablement pas beaucoup d'occasions et on aura le temps. D'ailleurs lorsque j'ai fait l'exercice pour ce calendrier, on n'a pas été obligé de reprendre un lundi.

L. Caron : On a des statistiques dans les tableaux qui nous montrent un peu le mode de fonctionnement dans d'autres universités et cela m'amène à poser la question parce que je ne vois pas l'Université Laval. Souvent les étudiants nous font le commentaire, parce que l'on a plusieurs étudiants dont le copain ou la copine étudie à Laval, et ils nous disent qu'à l'Université Laval, c'est intéressant parce que l'on a notre semaine d'étude et on commence plus tard. Puisque je ne vois pas l'Université Laval apparaître dans les statistiques, est-ce parce que le ou la registraire de l'Université Laval n'a pas fourni des données ou si l'on a jugé que l'Université Laval n'était pas une option à considérer?

S. LeBlanc : La façon dont on fonctionne pour effectuer des sondages comme celui-ci, c'est de demander une question sur le Web et ceux qui veulent répondre le font. Dans le cas présent, j'ai reçu 16 réponses, mais je n'en avais pas du Québec. J'avais trouvé de l'information pour une autre université en consultant son site Web. Dans le cas de l'Université Laval je n'avais rien sur le Web et il n'y avait pas de calendrier universitaire non plus.

Beaulieu : Quand M^{me} McKee-Allain m'avait posé la question à savoir si les étudiants avaient été informés, le seul problème dont je déplore c'est que les associations étudiantes d'Edmundston et de Shippagan n'ont pas eu la chance de se prononcer. Je suis certaine que si on présente ceci aux conseils d'administration, ils vont l'approuver et ils vont dire que si on ne l'essaie pas on ne saura jamais si c'est bon ou pas. La question n'est pas sur les journées, c'est certain qu'il faut avoir cela. La question est plutôt qu'il faudrait peut-être se tourner pour dire enfin on a une journée porte-ouverte et c'est important. Comment faire maintenant pour attirer les étudiants à venir pour ces journées? C'est la question. Il ne faut pas que les étudiants se sentent obligés, mais qu'ils veuillent y aller. On a un an pour se préparer à ces journées d'accueil. Je pense que c'est là où le travail doit se faire.

11.5 **Calendrier universitaire : modifications aux principes directeurs** (suite)

Bouchard : Si on regarde à l'automne 2004, c'est la même chose d'ailleurs à l'automne 2005, la journée où il y a moins de cours ce n'est pas un lundi c'est un jeudi et à l'automne 2005 ce n'est pas un lundi non plus c'est un vendredi. La reprise de la journée, est-ce que c'est toujours un lundi que l'on reprend ou est-ce que l'on ne devrait pas reprendre un jeudi ou un vendredi?

S. LeBlanc : La reprise a déjà été comptée. On a pris pour acquis que c'était le lundi et c'est à cause de la reprise que l'on voit 12 et 12, si non, ce serait 11 et 11 et il y aurait une journée de plus dans les autres journées.

Jolicoeur : Ma question porte sur les points f) et g) à la page 72. Je me demandais exactement ce que voulait dire « s'il s'avère nécessaire de mieux équilibrer le nombre de jours par session ». De la réponse qui a été donnée, est-ce qu'il faut que je comprenne que finalement on fixe à 11 le nombre minimum de lundis que l'on doit avoir. Aussitôt que l'on tombe en dessous de 11 lundis, on applique l'idée d'une reprise. Est-ce que c'est cela?

S. LeBlanc : Je dois dire que je n'ai pas fixé de paramètres quantitatifs. Là où on souffre le plus c'est normalement les lundis à la session d'automne. Je pense que si j'ai fait l'exercice de préparer le calendrier universitaire, c'est que je voulais voir combien il y en a dans la réalité et ensuite je voulais appliquer le règlement sur la reprise et je l'ai fait dans le tableau que vous voyez. Si cela donne comme résultat le 11 ce ne serait probablement pas pire que cela, mais je n'avais pas pensé à un paramètre. Si vous vous questionnez, parce qu'il y a un endroit où il y a 11 vendredis, lorsqu'on regarde la façon dont les cours sont distribués dans l'horaire on a vu que, et on s'est penché sur cette question à la RVD, il y a moins de cours le vendredi que les autres jours de la semaine alors c'est pour cela qu'entre un lundi et un vendredi il fallait que je choisisse.

Jolicoeur : De toute façon, ce sont les lundis qui risquent de manquer et que l'on remplace. Il faut combien de lundis avant que l'on décide qu'il faut reprendre. C'est ce que je cherchais à comprendre.

S. LeBlanc : À toutes les sessions d'automne, il y aurait un lundi de moins de ce qui paraît là.

Jolicoeur : Donc c'est automatique.

Baudouin : Si c'est toujours inclus, pourquoi est-ce que l'on dit « s'il s'avère nécessaire ».

S. LeBlanc : J'ai ajouté le libellé « s'il s'avère nécessaire » parce que j'ai deux principes : un pour l'hiver et un pour l'automne. Je précise de quel congé on parle lorsqu'on va le remplacer.

Jolicoeur : Étant donné que dans la simulation on a appliqué la reprise à toutes les sessions d'automne selon ce que je comprends, est-ce que cela revient à dire qu'il y a des cas où à l'automne on n'aurait pas besoin d'avoir la reprise?

S. LeBlanc : J'ai fait les calendriers de ces années. Je me suis tout simplement laissé une marge de manœuvre, mais j'ai l'impression que c'est un incontournable.

H. Couturier : J'appuie ceci parce que je n'avais jamais vécu de problème jusqu'à deux ans passés lorsque je suis revenu de mon année sabbatique. J'ai donné un cours de trois heures le lundi et je me suis aperçu que ce n'était pas évident. J'avais préparé mon cours en fonction du nombre de jours et cela a vraiment affecté mon cours. Maintenant, je ne mets plus de cours le lundi dans l'horaire. Je suis en faveur de ce qui est proposé parce que cela nous permettra une horaire plus flexible surtout lorsqu'on a recours à des temps partiel qui veulent donner des cours de trois heures.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

11.6 Modifications au règlement universitaire 2.7.1 Certificat Type A

R : 18-SAC-030307

Truong Vo-Van, appuyé par Adrien Bérubé, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées au règlement universitaire 2.7.1 Certificat Type A. »

Jolicoeur : La première question qui me vient par rapport à ceci c'est à savoir si l'on a jugé bon d'introduire une certaine restriction? Par exemple, est-ce qu'il faut que l'étudiant ait des résultats minimum pour avoir cette possibilité?

VRER : Dans ce qui se dit ici, il n'y a pas de condition autre que les conditions liées aux programmes d'étude.

Recteur : Je me demande si ceci a un impact sur le Baccalauréat multidisciplinaire. En d'autres mots, je lis le règlement et les certificats de type A sont unidisciplinaires; peuvent-ils être multidisciplinaires et le cas échéant, est-ce que ceci vient d'une façon directe ou indirecte jouer sur la manière dont on peut obtenir un baccalauréat multidisciplinaire? Est-ce que l'on connaît les conséquences de ce que l'on est en train de faire ici?

Bérubé : Un baccalauréat multidisciplinaire est un programme qui comprend trois concentrations et une des concentrations peut être un certificat. Un problème qui se pose est lorsque l'étudiant termine avec un baccalauréat multidisciplinaire, on ne lui accorde pas son diplôme de certificat même s'il a rencontré tous les objectifs. On a eu des cas qui se sont présentés où les étudiants ont dit avoir fait la concentration décrite dans le certificat et souhaitaient obtenir le parchemin.

Recteur : Je veux savoir si avec le même regroupement de cours on peut avoir deux diplômes? Est-ce que c'est ce que ceci veut dire?

G. LeBlanc : C'est ce qui se passe actuellement dans le Baccalauréat en commerce.

Recteur : Le Baccalauréat en commerce est un baccalauréat réservé pour les étudiants de l'Éducation permanente. Le Baccalauréat multidisciplinaire s'adresse aux étudiants réguliers. C'est que l'on semble dire, dans un premier temps, que l'on ne peut pas se servir du certificat pour le compter dans un programme de baccalauréat. Je comprends mal le sens de ce que l'on essaie de donner. Je ne voudrais pas avoir à voter sur quelque chose dont je ne connais pas les conséquences. On dit ici que c'est un certificat de 24-36 crédits; il peut éventuellement constituer une partie d'un programme de baccalauréat. Est-ce que cela veut dire que si on choisit de le faire de cette façon et qui fait partie du programme de baccalauréat, on ne peut pas avoir le diplôme et le certificat? C'est ce que cela veut dire? Si en adoptant ceci, est-ce que cela veut dire qu'il va y avoir une exception pour le Baccalauréat multidisciplinaire. Je ne comprends pas ce que l'on essaie de faire. Je suis un peu confus.

McKee-Allain : À ma connaissance, le Baccalauréat multidisciplinaire au Campus de Moncton, il n'y pas de certificat présentement. Je peux me tromper, mais je ne sais pas si cela s'applique ou non pour un baccalauréat multidisciplinaire en sciences. Je pose la question au doyen. J'aurais besoin d'un peu plus de précisions également.

VRER : Je ne peux pas donner de réponse très claire à ce moment, mais il me semble que cela a été discuté qu'au niveau d'un baccalauréat multidisciplinaire, l'on pourrait reconnaître une formation d'un certificat de type A. C'est pour mettre en évidence cette formation à un employé potentiel. On pourrait le faire de cette façon, mais on n'a pas vraiment examiné le cas du Baccalauréat en sciences.

J.-P. Couturier : Est-ce que je peux donner une précision. M^{me} McKee-Allain a mentionné qu'à Moncton, il n'y avait pas d'étudiant au Baccalauréat multidisciplinaire inscrit à un certificat. Dans le cas du Baccalauréat multidisciplinaire, il y a plusieurs modèles possibles. On fait des concentrations de 24 crédits pouvant aller jusqu'à 30 crédits et exceptionnellement à Edmundston jusqu'à 39 crédits. Qu'est-ce qu'une concentration? C'est un regroupement de cours dans une discipline, ce que l'on appelle une concentration disciplinaire ou bien un concentration thématique approuvée par le Sénat académique. Il

11.6 **Modifications au règlement universitaire 2.7.1 Certificat Type A** (suite)

y en a deux actuellement, Études acadiennes et Études canadiennes ou bien une concentration thématique libre qui est définie par l'étudiant, proposée par l'étudiant et qui est attestée par la suite par l'assemblée des chefs de secteurs par exemple à Edmundston. Chez nous plus concrètement, je connais quelques cas et quand je dis quelques cas je parle d'un ou deux cas d'étudiants. Ils ont choisi d'avoir une concentration dans un domaine qui est la toxicomanie, donc un ensemble de cours qui portent sur un même thème dans une discipline. Dans cette discipline, il y a un certificat et la problématique est donc la suivante : on a des étudiants au Baccalauréat multidisciplinaire, un ou deux, qui rencontrent toutes les exigences de ce certificat, mais qui n'auront pas le certificat, qui ne pourront pas l'obtenir au même moment où ils auront leur Baccalauréat multidisciplinaire. S'ils veulent faire reconnaître le certificat ils devront attendre à la Collation des diplômes suivante pour faire attester ce certificat légalement parce que l'on ne peut pas obtenir un diplôme dans deux programmes différents simultanément. Le système actuellement permet à un étudiant de faire une concentration en toxicomanie. Cet étudiant aura exactement dans son bagage le même profil que l'étudiant au Certificat en toxicomanie sauf que l'on ne pourra pas lui remettre son parchemin.

Recteur : Ma préoccupation, c'est peut-être par la lecture du règlement, ce que l'on peut faire à l'inverse, on ne peut pas le faire directement. Selon le règlement, on ne peut pas créditer plus d'un tiers des cours reconnus dans un baccalauréat pour un certificat. Est-ce que l'on peut créditer 100 % d'un certificat dans un programme de baccalauréat? Si c'est le cas, moi je trouve que cela va au-delà uniquement d'une question. Je pense que l'on devrait poser la question aux unités académiques qui sont responsables des programmes multidisciplinaires si on veut faire cela. Je ne dis pas qu'il faut le faire ou ne pas le faire.

Djaoued : Ma préoccupation est à savoir s'il faut à chaque fois modifier le règlement lorsqu'il y a des cas particuliers comme ce cas là, par exemple? Il y a deux étudiants qui ont un problème particulier, on va modifier le règlement pour eux et demain on aura un problème avec un autre étudiant et on voudra encore modifier le règlement. C'est le problème qui me préoccupe dans cette proposition.

Marcoccio : Lorsque l'École de travail social a procédé à la refonte de ce programme, Edmundston voulait s'en servir pour le Baccalauréat multidisciplinaire. Je partage l'avis du recteur.

L Caron : Si on ne reconnaît pas cette possibilité d'avoir deux diplômes, est-ce que cela veut dire que, par exemple, dans le Baccalauréat multidisciplinaire en sciences, un étudiant qui a commencé par faire un DSS et qui par la suite, pour une raison ou une autre, poursuit au Baccalauréat multidisciplinaire, est-ce que c'est un cas où ce règlement pourrait être appliqué? Certificats et diplômes ne sont pas considérer de la même façon du tout.

C. Bourque : Ici on parle de certificat alors que le Diplôme en sciences de la santé est un diplôme et les étudiants poursuivent dans un autre programme par après. Ce n'est pas la même problématique.

H. Couturier : J'ai un problème avec le règlement 10.8, sur la façon dont c'est formulé. Est-ce que cela veut dire que l'on peut aller à l'encontre du règlement 10.8? Est-ce qu'il n'existe plus? Je suivrai l'idée du recteur, je ne peux pas voter sur ceci.

S. LeBlanc : Je voudrais apporter une précision en ce qui concerne le règlement 10.8. Celui-ci interdit l'inscription à plus d'un programme.

Bérubé : Quelle est la différence entre une personne qui s'inscrit dans le Certificat en toxicomanie et une autre personne à côté qui fait une concentration en toxicomanie dans le cadre du Baccalauréat multidisciplinaire. Elles suivent exactement les mêmes cours, elles arrivent à la fin du programme en même temps. Il y en a une qui reçoit le Certificat en toxicomanie et l'autre reçoit le Baccalauréat multidisciplinaire. Mais les deux ont la même formation. Il est arrivé l'année dernière qu'une étudiante nous ait demandé de pouvoir obtenir un certificat puisqu'elle avait rempli les exigences du programme de certificat. C'est ça le problème, mais on n'empêchera pas quelqu'un de faire les cours du certificat et de faire toute la formation en votant pour ou contre ceci.

11.6 **Modifications au règlement universitaire 2.7.1 Certificat Type A** (suite)

VRER : J'aimerais apporter une précision dans le sens que quand on reconnaît cette formation qui est une formation complémentaire au diplôme visé, cela pourrait aider l'étudiant dans la recherche d'un emploi. Ceci s'applique surtout dans le cas du Baccalauréat multidisciplinaire et j'ai l'impression que cela pourrait rendre service aux étudiants et en même temps cela pourrait aussi augmenter le recrutement dans ces programmes.

Vote sur R18

Pour 13

Contre 8

ADOPTÉE

McKee-Allain : J'apprécierais, la prochaine fois qu'il y a une proposition de ce genre, être consultée avant le Sénat puisqu'à ma Faculté on gère aussi le programme de Baccalauréat multidisciplinaire.

Jolicoeur : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dit que cela s'appliquait au Baccalauréat multidisciplinaire alors qu'auparavant les facultés où il y a des baccalauréats multidisciplinaires en arts, en sciences sociales et en sciences, vous avez dit que cela ne s'appliquait pas dans leur cas. J'aimerais savoir est-ce que cela s'applique ou est-ce que cela ne s'applique pas au Baccalauréat multidisciplinaire.

VRER : Disons que le règlement est formulé dans un cas général. D'une façon pratique, il me semble que la discussion a surtout été au niveau du Baccalauréat multidisciplinaire, mais on voit que de façon pratique, on gère souvent les demandes à l'intérieur de cela. Il se peut que, à un moment donné, il y ait une autre possibilité qui se pointe et qu'on veuille reconnaître un certificat de type A dans une autre formation.

12. **DOCUMENTS CADRES RELATIFS À L'ÉLABORATION, À L'ÉVALUATION ET AU MAINTIEN DES PROGRAMMES**

Voir le Document G, p. 1-12

VRER : Vous avez reçu un document qui s'intitule « Documents cadres relatifs à l'élaboration, à l'évaluation et au maintien des programmes ». Ce document a été préparé par le Comité *ad hoc* du Sénat académique. Avant de commencer à parler de ce document, je veux vous expliquer le processus de consultation que l'on s'est donné pour faire ce travail. D'abord, nous avons un comité composé de 7 membres. Il y a un secrétaire qui est ajouté et qui fait surtout le travail de compilation de données. Quand au processus de consultation, on a d'abord envoyé une note de service accompagnée d'un guide pour l'élaboration et la composition d'un nouveau programme à tous les doyens et doyennes le 4 octobre 2002 pour avis et commentaires. Après avoir reçu un certain nombre d'avis et de commentaires, le Comité a commencé à travailler sur le document de travail dont le titre est le même que celui que vous avez présentement et ce document a été expédié aux doyens et doyennes, pour consultation auprès de leur unité, en demandant les commentaires avant le 31 janvier 2003. Ensuite, on a reçu un courriel de l'ABPPUM en date du 21 janvier demandant de recevoir le document. On a agréé avec l'ABPPUM pour prolonger la consultation de telle façon qu'elle pourrait nous donner également des commentaires et on a prolongé la consultation jusqu'au 14 février. Nous avons donc organisé des réunions en conséquence pour respecter cette date parce que je me suis entendu avec la présidente de l'ABPPUM à cet effet. Finalement on a reçu une autre lettre de l'ABPPUM datée du 14 février dans laquelle on demande au vice-recteur de reporter la date limite au 17 mars. Le Comité a discuté de ce point et est arrivé à la conclusion qu'il était important de respecter les dates sur lesquelles il s'était entendu et voulait soumettre le document au Sénat d'aujourd'hui. Entre autres, j'aimerais aussi dire que l'on a consulté le Comité des programmes sur la question et on a essayé de tenir compte des commentaires ou avis exprimés. Ceci étant dit, j'aimerais revenir au document qui a été soumis. J'aimerais d'abord préciser que la première partie du document contient tous les éléments d'une composition de programmes et ce n'est pas quelque chose que nous avons inventée, c'est un document qui nous parvient de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces Maritimes que l'on a repris presque tel quel. On avait dans le temps un document qui était plus succinct et souvent on était obligé de demander d'autres renseignements pour pouvoir rencontrer les exigences de la CESP. Le Comité a finalement décidé tout simplement d'utiliser le document de la CESP en lui apportant des précisions concernant le questionnement de la CESP. Parfois le vocabulaire utilisé par la CESP n'est pas tout à fait approprié en raison d'erreurs de traduction. On a un spécialiste en traduction, membre du Comité, on a donc été capable d'apporter des précisions quant au questionnement de

12. DOCUMENTS CADRES RELATIFS À L'ÉLABORATION, À L'ÉVALUATION ET AU MAINTIEN DES PROGRAMMES (suite)

la CESPM. Il y a des points qui ne sont pas tout à fait clairs dans le document de la CESPM et on l'a consultée pour essayer de voir dans quelle mesure on pourrait expliquer davantage ces points afin de rendre le travail de préparation des programmes aussi complet que possible. Tous les points dans ce document ont été tirés de la CESPM avec des précisions apportées. Ce que l'on a proposé dans le document initial de consultation, c'était la question des études du marché du travail. En tant que Comité, on était préoccupé par le nombre de programmes offerts à l'Université de Moncton. On se disait qu'il serait important d'avoir un peu plus de précision concernant les débouchés possibles des finissants et finissantes, afin d'avoir une proposition beaucoup plus documentée. Ce point en particulier a été contesté par plusieurs membres de la communauté universitaire et les objections portaient sur les points suivants : a) le coût des études de marché qui pourrait être exorbitant et on n'a pas souvent les moyens pour le faire, b) les études de marché ne sont pas toutes de valeur égale et c) dans le cas de programmes innovateurs et qui n'existent pas actuellement, on se demande si c'est possible de faire une étude de marché qui soit vraiment très convaincante. Le Comité a tenu compte de ces objections de la part de la communauté universitaire et a donc enlevé cette nécessité de faire une étude de marché, mais nous avons essentiellement repris les propos de la CESPM. Il y a quand même des sections qui doivent inclure les renseignements qui démontrent le besoin et la demande étudiante, donc les besoins sociaux (locaux, régionaux, nationaux et internationaux). C'est ce que l'on a pu apporter comme changement. D'autre part, on a parlé aussi de la possibilité d'inclure une précision pour répondre aux suggestions de la part de la communauté en ce qui concerne la priorité accordée aux programmes. C'est pourquoi à la page 7, au point 5.3, on a ajouté : « Priorité accordée au programme dans la structure générale de l'Université et dans l'élaboration des programmes selon les plans triennaux des unités académiques ou de l'Université ». La dernière partie de la phrase clarifie davantage la situation. Le Comité a ajouté une chose par rapport au document de la CESPM, soit les renseignements demandés dans les annexes. La CESPM nous demande quelle est l'incidence par exemple sur les ressources à l'Université lorsqu'on propose un nouveau programme. La CESPM nous demande de donner des justifications par rapport à l'ajout de ressources. Au Comité des programmes de la CESPM, on a suspendu l'étude de plusieurs programmes qui ne donnent pas ces justifications. Je suis membre du Comité des programmes de la CESPM et je peux attester que c'est une exigence incontournable. On a ajouté des données qui seront utiles pour juger l'évolution de l'unité académique qui propose le nouveau programme. Au Comité des programmes du Sénat, il arrive des propositions de nouveaux programmes où on demande des ressources additionnelles. On n'a pas le portrait de l'unité académique qui nous propose des programmes. Ce qui est proposé ici, c'est une façon systématique d'avoir cette évolution à travers un certain nombre d'années. Les unités académiques pourront se créer une base de données également pour pouvoir suivre l'évolution des programmes. En résumé, la première section contient des éléments de la CESPM, des clarifications et des renseignements supplémentaires pour pouvoir donner au Comité des programmes un portrait plus exact de la situation des unités académiques et pouvoir avoir un impact sur la qualité des programmes. Dans la deuxième partie du document cadre pour le maintien des programmes, je dois dire que dans le document sur le processus actuel d'évaluation des programmes, on a justement des précisions qui traitent du maintien des programmes. Si on se réfère à la politique qui a été adoptée par le Sénat, on peut voir qu'après les évaluations d'un programme on peut recommander la modification, la réorientation, la suspension ou l'abolition. On n'a pas vraiment créé des choses nouvelles là-dessus non plus sauf qu'ici on demande à l'Université de suivre de façon continue l'évolution des inscriptions et du nombre de diplômées et diplômés pour chaque programme parce que sont les paramètres les plus importants qui justifient le sens des programmes et qui nous permet de voir cette évolution et l'importance de ce programme par rapport aux autres programmes de l'Université. Alors ce que nous proposons ici, c'est que dans le cas où il y a un taux très faible d'inscriptions ou de diplômés pour une période prolongée, normalement de cinq ans, le ou la VRER, de concert avec le doyen ou la doyenne, le département, l'école ou le secteur en question, préparent un plan de redressement. Le plan de redressement pourrait inclure les éléments suivants : un plan de recrutement étudiant, un plan pour augmenter la rétention étudiante, une modification du programme, un plan financier et des objectifs à atteindre à l'intérieur de trois ans. Cette clause nous permet effectivement de travailler avec un certain nombre de programmes qui ont peu d'étudiants. L'autre objection qui nous est souvent parvenue, c'est qu'il n'y a pas de définition par rapport au nombre d'étudiants considéré petit ou bien

12. DOCUMENTS CADRES RELATIFS À L'ÉLABORATION, À L'ÉVALUATION ET AU MAINTIEN DES PROGRAMMES (suite)

peu de diplômés. Le Comité *ad hoc* a discuté de cette notion de nombre et ne veut pas donner de définition d'un nombre minimum requis. La situation de l'Université est quand même assez complexe. Il y a d'abord des programmes de premier cycle, des programmes de deuxième cycle et de troisième cycle. Le nombre sera différent à travers les programmes à l'Université. Deuxièmement, il y a aussi des considérations qu'il faut faire avant que l'on dise que les inscriptions sont insuffisantes ou non. Il faut prendre en considération le fonctionnement global de l'unité académique responsable des programmes. Supposons qu'une unité académique est responsable d'un programme de baccalauréat et d'un programme de maîtrise, si le programme de maîtrise a quelques étudiants par année et le programme en baccalauréat à un nombre assez élevé d'étudiants, il n'y a peut-être pas lieu de se soucier du nombre trop petit dans les programmes de deuxième cycle et on pourra toujours continuer à fonctionner dans la perspective d'une fréquentation dans les programmes de ces unités académiques qui est quand même acceptable pour l'Université. C'est un peu dans cette perspective de flexibilité que l'on ne veut pas déterminer un nombre minimal d'étudiants dans chaque programme. Par contre, je crois qu'il y a lieu de s'inquiéter lorsqu'il y a des programmes très spécialisés et où il y a par exemple très peu d'étudiants à plusieurs niveaux. Je pense qu'à ce moment on pourra vraiment se questionner sur la qualité du programme.

R : 19-SAC-030307

Truong Vo-Van, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique adopte les documents cadres relatifs à l'élaboration, à l'évaluation et au maintien des programmes. »

Long : J'ai une question de précision à la page 12 quand vous parlez de démarche générale pour le maintien des programmes. Je veux juste être sûr que je comprends bien le numéro 2. Il faut que le programme fonctionne mal pendant cinq ans avant de faire un plan de redressement. Après que le plan de redressement est fait, je ne sais pas trop combien de temps il faut pour le préparer et après il y a un autre trois ans, après quoi on peut abolir le programme. Est-ce cela?

VRER : Je pense que c'est cela. On parle normalement d'une période de cinq ans et le plan de redressement il faut le faire tout de suite. Il faut le faire assez rapidement et on a considéré une période de trois ans pour que l'unité en question nous prouve qu'il y a une possibilité de redressement.

Marcoccio : C'est une question de clarification sur le processus d'élaboration des programmes. C'est spécifiquement par rapport à l'évaluation externe. Quelle envergure prendra l'évaluation externe? Est-ce que c'est un processus assez élaboré?

VRER : Supposons qu'il y a une nouvelle proposition de programme, ce qui est proposé ici c'est une évaluation externe qui serait approuvée par le VRER et on aurait un avis d'une personne externe de l'Université. Lorsqu'on parle de l'évaluation, il y a plusieurs types d'évaluation. Il y a deux mots qui différencient les types d'évaluation. Le premier concerne une lecture. Quand il s'agit d'une lecture, c'est un avis par rapport à ce qui est proposé. Ça c'est une lecture externe. C'est essentiellement ce que l'on aimerait avoir au lieu des évaluations très formelles.

Baudouin : Je pense que je vais être obligé de voter contre la proposition pour plusieurs raisons. Quand je vois le titre « Documents cadres relatif à l'élaboration, à l'évaluation et au maintien », toute la partie évaluation a été mise de côté depuis la première version. En ce qui concerne l'élaboration des programmes, cela demande encore beaucoup de ressources et on ne voit pas où on prendra les ressources pour élaborer ces programmes. Quand je lis le document on voit beaucoup d'information qui sera demandée et on voit très peu d'information sur comment l'évaluation sera faite, selon quels critères et par qui. Aussi on avait mentionné précédemment lors de consultation que justement, pour sauver ces ressources, ce serait une bonne chose de pouvoir demander ou soumettre une proposition d'intention et ensuite que l'on nous informe à savoir s'il y a lieu de continuer avec toutes les démarches de proposition ou tout simplement la laisser de côté. Mon dernier point est par

12. DOCUMENTS CADRES RELATIFS À L'ÉLABORATION, À L'ÉVALUATION ET AU MAINTIEN DES PROGRAMMES (suite)

rapport au maintien. On nous parle beaucoup de faire l'étude des inscriptions pour le maintien des programmes, c'est-à-dire conserver des programmes, mais cela aurait été intéressant et positif de voir aussi une section qui nous dirait comment l'Université devrait réagir quand il y a une augmentation du nombre d'étudiants et qui demanderait des réajustements à ce niveau.

Bouchard : M. Vo-Van nous a fait part d'un échange de correspondance avec l'ABPPUM. Si je comprends bien ce que l'ABPPUM vous a demandé, c'est un délai parce qu'elle n'était pas en mesure de vous répondre. Je suis un petit peu mal à l'aise de ne pas avoir la réaction de l'ABPPUM surtout sur la partie du maintien. Il y a quand même un point important en ce qui a trait à la sécurité d'emploi des professeurs et aucune référence à la convention où il est question que lorsqu'on veut remettre un programme, il faut déclarer une redondance ou des choses de cette nature. Je dois dire que cela m'inquiète. Il me semble qu'il y a deux propositions assez différentes. La première concerne l'élaboration de nouveaux programmes et la seconde le maintien.

R : 20-SAC-030307

Gilles Bouchard, appuyé par Denise Merkle, propose :

« Que la proposition R : 19-SAC-030307 soit scindée. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

Élaboration et évaluation des programmes

L. Caron : J'aurais une question sur le point 6 à la page 8 concernant l'évaluateur externe. J'ai pu comprendre que la CESPM fait régulièrement une évaluation externe lorsque le programme est acheminé à ce niveau. Si l'Université, de son côté, a déjà fait faire une évaluation externe, est-ce que cela pourrait être reconnue par la CESPM?

VRER : Lorsqu'on a une évaluation déjà faite, c'est souvent considérée par la CESPM dans la majorité des cas. Dans les cas où vraiment la CESPM se pose des questions sur la pertinence du programme de son propre chef, elle initie une évaluation.

Recteur : Ceci est un complément de réponse. C'est très rare que la Commission d'enseignement supérieur demandera une évaluation externe de tous les programmes de baccalauréat, c'est surtout dans les programmes de cycles supérieurs. Par exemple, quand on a fait circuler une proposition d'une institution parmi d'autres et il y en a qui se sont objectés de façon considérable. C'est arrivé dans le cas de la Maîtrise à la Faculté de droit; il y a une de nos universités soeurs qui s'est objectée à la création du programme et la Commission d'enseignement supérieur a mandaté un évaluateur externe de la faire. Ce n'est pas une habitude au niveau des programmes de baccalauréat.

L. Caron : En réalité l'Université doit être plus restrictive par rapport aux programmes qui seront proposés que la CESPM.

VRER : La CESPM demande une évaluation externe dans le cas de la proposition et on a demandé aussi des preuves de consultation.

Jolicoeur : J'ai compris deux choses différentes dans les deux dernière interventions. Dans un cas j'ai compris que ce n'était pas tout le temps qu'une évaluation externe était requise et dans un autre temps j'ai compris que oui c'était le cas.

Recteur : La Commission d'enseignement supérieur des Provinces Maritimes ne fait pas une évaluation de son propre chef d'une proposition qui arrive d'une université. Dans ces exigences, quand elle reçoit une proposition de programme d'une université, elle veut voir si l'université a demandé une évaluation externe pour la proposition qui lui est acheminée. Il y a une distinction majeure ici.

Jolicoeur : Donc, pour tous les programmes, il faut avoir fait une évaluation externe. Il n'y a pas de démarche supplémentaire qui sera nécessaire de la part de l'Université par rapport à la situation actuelle?

12. DOCUMENTS CADRES RELATIFS À L'ÉLABORATION, À L'ÉVALUATION ET AU MAINTIEN DES PROGRAMMES (suite)

VRER : Ce n'est pas une situation différente. L'évaluation externe est considérée par la CESPМ et en général, elle se réserve toujours le droit de demander une autre évaluation de son propre chef.

McKee-Allain : C'est une dimension qui a été soulignée à la faculté et dont j'ai fait part au Comité par écrit quand j'ai envoyé mes commentaires. C'est la préoccupation de bien tenir compte de la distinction entre programmes professionnels et disciplines fondamentales. La préoccupation que l'on a, c'est l'importance de la variable de la fréquentation d'étudiants donc la valeur quantitative qui peut très bien s'appliquer davantage dans le cas du programme professionnel, mais plus difficilement dans le cas de disciplines fondamentales. J'ai cru comprendre dans la nouvelle version du document qu'il y avait eu une préoccupation pour cela dans le sens que l'on dit qu'il n'y a pas seulement du quantitatif, mais que l'on va tenir compte du qualitatif également. Je voudrais insister que c'est très important que l'on tienne compte de cette grande distinction. L'argumentation est que si on demeure une université à ce moment on a pris position, on a établi un plan de travail et tout ce qui fait de la place pour les disciplines fondamentales.

Vote sur la première partie

« Que le Sénat académique adopte le document cadre relatif à l'élaboration et à l'évaluation des programmes. »

Vote sur R19 (première partie) Pour 29 Contre 1 ADOPTÉE

Maintien des programmes

Bouchard : Avant d'intervenir, j'aimerais poser une question à M. Vo-Van. Si j'ai bien compris on a deux processus à l'Université; c'est-à-dire que la CESPМ nous demande d'évaluer à chaque cinq ans les programmes. Une fois que cette évaluation est faite, l'Université habituellement réagit et elle pourrait réagir de cette façon, elle doit aussi prendre une décision si elle maintient ou non le programme. Là on ajoute, si je comprends bien, un deuxième mécanisme, un genre d'observatoire qui se fait au VRER et qui va surveiller le nombre d'étudiants dans les programmes et le nombre de diplômés et à un moment donné, il y a quelqu'un qui va regarder les statistiques et qui va dire là je pense que l'on devrait intervenir et on lance cette démarche. Ce sont vraiment deux choses différentes, on a une évaluation de la CESPМ, mais aussi on a un observatoire de l'Université qui surveillera le nombre et si le nombre est en baisse, à ce moment vous pouvez déclencher ce processus, c'est ça?

VRER : Ce que j'aimerais apporter comme précision c'est que l'évaluation périodique des programmes se fait et cela pourrait être de 5 ans à 7 ans. C'est une période quand même variable et dépendamment de la disponibilité des unités académiques et des conditions qui sont rattachées à ces programmes. Il y a une évaluation périodique qui se fait. Ça pourrait aller jusqu'à 8 ans. Ce qui est proposé ici, c'est qu'à part cette évaluation, il y a quand même une sorte de suivi des inscriptions de telle façon que l'on ait une bonne idée de ce qui se passe dans chaque département et chaque programme et voir s'il y a des possibilités d'avoir des actions pour essayer de redresser une situation avant que cela devienne trop tard ou bien que cela devienne difficile pour nous de faire des actions pour redresser la situation. Cela nous permet d'avoir une transition et on ne répétera pas le travail.

Bouchard : Je suis éclairé sur ce que je voulais savoir. Je regarde un peu et comme certains l'ont signalé, c'est certain que le voyant rouge, il ne s'allume que si le nombre d'inscriptions baisse, donc la seule façon de savoir si quelque chose ne marche pas dans un programme, c'est si le nombre d'étudiants baisse. Ce que j'aimerais voir, c'est que dans ce document si le voyant rouge s'allume, que l'on regarde un peu plus loin que le nombre d'étudiants. J'aimerais que l'on fasse un état du programme et ça on ne le voit pas. Il n'y a pas de statistiques sur le nombre d'étudiants par cours par exemple, sur le nombre de cours qui sont dispensés en particuliers les cours à option. Je crois que si le nombre d'inscriptions diminue, il y a peut-être une raison pourquoi la discipline est moins en demande. Il y a peut-être des raisons aussi qui sont liées au programme lui-même et je ne vois pas dans ce qui nous est présenté ici une véritable démarche qui nous permettra de cerner le problème exact. Est-ce que c'est la discipline tout simplement qui est en baisse? Est-ce que c'est la demande pour ces gens ou est-ce que c'est la façon dont on donne ce

12. DOCUMENTS CADRES RELATIFS À L'ÉLABORATION, À L'ÉVALUATION ET AU MAINTIEN DES PROGRAMMES (suite)

programme qui est en jeu? Le taux de rétention, je n'ai pas vu cela dans les documents. Est-ce qu'un programme garde ses étudiants dans la première année et s'ils s'en vont, pourquoi? Est-ce qu'il y a des enquêtes qui se feront? Aussi, qui donne les cours? La banque de cours des professeurs aussi, est-ce que l'on demande aux professeurs à l'intérieur de ces programmes d'avoir une banque de cours et de se maintenir à jour dans tout cela? J'aimerais voir dans ce document les questions que l'on se posera lorsqu'on verra le clignotant rouge s'allumer. Qu'est-ce que l'on ira voir? Ce que l'on propose comme plan de redressement m'apparaît assez primaire, on dit un plan de recrutement étudiant. Je ne pense pas que le marketing soit toujours la solution à un problème si le produit que l'on a n'est pas très bon ou si le programme que l'on donne n'est pas très bon. Le premier cycle est-il un axe de développement ou est-il un axe de démolition? Quand je regarde la démarche générale pour le maintien des programmes, je suis inquiet parce que j'ai l'impression que les programmes de premier cycle devront se défendre plus que se développer. Pour moi le document est insatisfaisant.

C. Bourque : Je voudrais faire part de deux commentaires qui émanent d'une réunion du Conseil de la Faculté des sciences que l'on a eu et qui faisait partie d'une lettre que j'ai envoyée. Je recule en arrière pour faire un lien avec le rapport Richard. Je me souviens d'une des propositions qui parlait de l'Université de Moncton qui devait demeurer généraliste et je pense qu'il y a un lien entre les deux. Je proposais l'évaluation pour le maintien des programmes. J'ai toujours interprété cette proposition du rapport Richard que l'on retrouve plus loin dans les propositions adoptées par le Sénat académique que c'est un exercice de rationalisation qui est proposé. Je ne suis pas contre l'exercice de rationalisation, mais ce qui nous inquiète quand on lit les premiers quatre volets de la démarche générale pour le maintien des programmes, c'est que l'instrument que l'on utilise pour initier l'exercice d'évaluation, c'est le nombre d'inscriptions, c'est le nombre de diplômés et donc je vais aller renchérir un peu sur les commentaires du sénateur Bouchard. C'est que, selon nous, ce n'est pas le meilleur outil pour mesurer la nécessité de maintenir un programme. On peut penser à des programmes multidisciplinaires aux arts et aux sciences qui théoriquement pourraient n'avoir aucune inscription et cela ne coûterait absolument rien à l'Université parce que ce sont des programmes qui se basent sur des cours offerts dans d'autres. Donc, le coût marginal pour offrir ces programmes, c'est à peu près zéro. Une autre considération est dans des programmes, le nombre de cours de services qui font partie de ces programmes, parce que l'on peut imaginer deux programmes avec un nombre semblable d'inscriptions, un de ces programmes où il y a beaucoup de cours de services et un autre où c'est un programme offert uniquement pour une clientèle à faible inscription. Mon premier commentaire de façon générale, c'est que l'on trouve que le fait d'identifier selon le nombre d'inscriptions et/ou le nombre de diplômés, ce n'est pas utilisé l'outil approprié et on devrait développer un outil pour mesurer le coût marginal d'un programme. Le deuxième commentaire, c'est le point 5 où l'on a l'impression qu'après cet exercice d'évaluation, on laisse la porte ouverte à une certaine discussion interne pour maintenir tous les programmes qui pourraient entrer dans cette description. On pourrait argumenter de maintenir certains programmes n'ayant plus d'inscription, mais dont l'existence est considérée comme indispensable pour la société acadienne. Je pense que tous les responsables de programmes diraient que leur programme est indispensable pour la société acadienne.

Saint-Aubin : M. Bourque m'a volé une intervention. Effectivement, je trouve que le nombre d'inscriptions à un programme me semble une critère qui n'est pas optimal dans la mesure où il y a certaines unités qui offrent des cours de services très utiles pour un grand nombre d'étudiants sur le campus, mais qui à leur programme même on voit relativement peu d'inscriptions. Le fait de maintenir ces programmes nous coûte pas nécessairement une fortune puisque ce sont des unités qui ont des cours et qui ont l'infrastructure en place pour offrir des cours de service très utiles à l'extérieur. Quand on parle du maintien, il me semble que le nombre est le critère absolu. On est en train, en mon sens, de viser davantage les disciplines fondamentales que les disciplines professionnelles. Par définition les disciplines fondamentales ont tendance à avoir un peu moins d'inscriptions. Ma dernière intervention est probablement que je suis très naïf et que je suis au Sénat pour la première fois aujourd'hui mais j'essaie d'imaginer le scénario catastrophique c'est-à-dire un programme dont les inscriptions chutent la journée où on a terminé l'évaluation périodique. On sait qu'une évaluation périodique s'échelonne sur une période de cinq à huit ans comme le disait M. Vo-Van. Ce qui est proposé comme procédure en parallèle c'est pour nous faire

12. DOCUMENTS CADRES RELATIFS À L'ÉLABORATION, À L'ÉVALUATION ET AU MAINTIEN DES PROGRAMMES (suite)

sauver dans le pire scénario catastrophique, trois ans. On se doublera d'une deuxième structure d'évaluation pour les cas où les gens vont au-delà du cinq ans et la catastrophe est arrivée vraiment après l'évaluation. Ce que j'essaie de dire c'est que, quand j'ai lu ceci, je n'ai pas nécessairement vu la nécessité de se doter de cette deuxième procédure pour juger du maintien des programmes compte tenu que l'on a l'évaluation périodique. Si je pense à notre unité, pire expérience que j'ai où on a régulièrement des comptes à rendre, des rapports à écrire, etc. Je n'étais pas particulièrement impressionné que l'on ajoutait une deuxième procédure en plus de tout ce qu'il y a déjà. Enfin, je ne comprends pas nécessairement ce que cela nous apportera au-delà de l'évaluation périodique et de ce qu'a dit M. Vo-Van. Ce que je comprends, c'est que ce sera très utile uniquement dans le cas où les inscriptions chutent après une évaluation périodique et l'évaluation périodique au lieu d'avoir lieu cinq ans après, aura lieu huit ans après, on gagne un petit trois ans pour réagir plus rapidement.

Recteur : J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos exprimés ici. En fait, je n'ai pas vu beaucoup de contradictions. À première vue, on pense que l'on vise des objectifs différents et je ne suis pas sûr que l'on vise des objectifs qui sont entièrement différents pour le processus proposé ici. Aussi je pense qu'il pourrait y avoir des nuances par rapport au document. Je crois que l'objectif premier de l'évaluation des programmes tel que stipulé par la Commission d'enseignement supérieur, ce que l'on connaît depuis de nombreuses années, il faut dire que le vice-recteur est peut-être optimiste parce que la dernière ronde nous a pris 11 ans à faire le tour des programmes pour pouvoir évaluer tous les programmes même si on avait un objectif de six ans. Cette fois je pense que l'objectif est six ans, mais huit ans je dirais que c'est optimiste et on se rendra peut-être à 10 ans. Au-delà de cela, je dirais que l'objectif fondamental de ceci est beaucoup plus de se pencher sur la question de la pertinence des programmes autrement dit, est-ce que ces programmes se sont adaptés à un certain nombre de réformes qui répondraient aux besoins de l'évolution des connaissances? En d'autres mots, je dirais que cela est davantage l'objectif premier du processus d'évaluation des programmes tel que l'on connaît à l'Université. Même si la faisabilité n'est pas démontrée à 100 %, il va falloir pondérer encore plus la question de la pertinence que celle de la faisabilité. Je voudrais quand même que l'on revienne à ce que le Sénat a décidé et ce qui donne lieu à ceci aujourd'hui. Le Comité que l'on a créé a deux mandats. Il a le mandat que l'on a aujourd'hui, mais il doit nous revenir sur un autre volet qui fait partie également des conclusions du rapport sur l'orientation future de l'Université. Il s'agit de la reconfiguration des programmes. Je le dis parce que la question de la reconfiguration des programmes touche aussi des préoccupations qui ont été exprimées autour de la table à savoir que l'on doit demeurer une université généraliste. Ce n'est pas le seul exercice que l'on doit faire, on doit se requestionner comme institution. Il y a un autre exercice qui est à mon point de vue aussi important que celui-ci et qui a aussi des liens entre le dossier de la reconfiguration des programmes et le dossier du maintien des programmes pour ne parler que de ce volet. Il me semble que quand on décidera de la façon de disposer de ce dossier, c'est très important de se rappeler de ceci. Je ne sais pas dans quel mois on a l'intention de venir avec le prochain volet. Il y a un autre élément que je voudrais toucher et les sénateurs Saint-Aubin et Bourque l'on mentionné à la toute fin. Je crois que la lumière rouge ne s'allumera pas forcément pour tous les programmes qui n'ont pas beaucoup d'inscriptions. Les programmes qui n'ont pas beaucoup d'inscriptions, mais qui utilisent des disciplines ou des cours de disciplines fondamentales pour composer un regroupement de cours pour faire un programme, je veux dire que s'il y a des inscriptions dans les cours, même s'il n'y a pas beaucoup d'inscriptions dans le programme, si la lumière rouge s'allume, j'espère que l'on aura un deuxième regard sur la lumière rouge. Ce n'est pas cela qui préoccupe l'institution. Que l'on ait trois étudiants inscrits dans un programme, mais que ces trois étudiants fréquentent chacun 25 étudiants dans leur cours et qui sont inscrits dans d'autres programmes, comme vous l'avez dit, c'est une question d'architecture de programme. Tout à coup on a une augmentation de fréquentations très importante d'inscriptions, on est incapable dans l'institution d'avoir des déplacements de ressources pour tenir compte des besoins de la société qui s'expriment au cours des décennies. À mon point de vue tout ceci est un outil de gestion qui est un outil institutionnel pour que l'on regarde la pertinence de ce que l'on fait et que l'on est capable d'affecter les ressources là où les besoins de l'institution et les besoins de la société s'expriment. Je ne vois donc pas beaucoup d'incompatibilité sur ce qui a été dit ici. La situation financière de l'institution n'évoluera pas beaucoup au cours des prochaines années et c'est vrai que l'on a des défis quand on a des déplacements de population

12. DOCUMENTS CADRES RELATIFS À L'ÉLABORATION, À L'ÉVALUATION ET AU MAINTIEN DES PROGRAMMES (suite)

étudiante comme on le voit à l'heure actuelle. Ça fait 10 ou 12 ans que l'on a des programmes qui coûtent chers à l'institution et il n'y a pas d'inscriptions. Je crois que c'est de cette façon que nous devons étudier ce dossier.

McKee-Allain : Suite à l'intervention du recteur, je me demande quelle est l'importance d'adopter la partie du maintien avant de connaître la suite prévue.

VRER : Je pense que c'est important pour nous d'avoir une démarche qui nous permet de voir s'il y a une manière de gérer nos programmes d'une façon comme le dit le recteur, que l'on ait la possibilité de placer les ressources là où on a le plus de besoins. Maintenant, est-ce que ce document devrait être adopté avant les documents de reconfiguration des programmes? Premièrement, ce qui est proposé est une démarche générale qui contient assez de flexibilité pour nous permettre d'avoir cette gestion, mais en même temps de distinguer les programmes où il y a par exemple des cours choisis parmi des programmes fondamentaux. Il y a beaucoup de cours de service et comme je l'avais dit au début, un certain nombre d'étudiants d'un programme de maîtrise ne nous concerne pas beaucoup dans le sens que l'on peut vivre avec ceci et c'est un coût marginal comme a dit M. Bourque. Je crois qu'il y a un problème et une flexibilité d'interprétation qui nous permet de considérer cette procédure indépendante de l'autre. Supposons que l'on ait un programme multidisciplinaire et que dans cinq ans, il y a en général 0 ou 1 étudiant par année, est-ce que l'on a besoin d'abolir le programme? Je pense qu'il y a sûrement lieu de penser un peu au type d'interaction et de proposer des choses qui sont un peu plus intéressantes.

Jolicoeur : Premièrement, je vais voter contre la résolution parce que les gens qui m'ont élu n'ont pas tous eu l'occasion de voir le document. Au début de sa première intervention, le vice-recteur nous a donné une chronologie et a fait part d'une communication avec l'ABPPUM au sujet de la consultation. J'ai été à la réunion du Conseil d'administration de l'ABPPUM, la première réunion de l'année au mois de janvier où on a parlé de ce document. C'était à ce moment, parce que l'on venait d'apprendre qu'un tel document circulait et que les doyens, doyennes avaient été chargées de faire une consultation au sujet de ce document et on a eu une grosse surprise à l'assemblée. Plusieurs professeurs apprenaient pour la première fois l'existence de ce document et qui ne savaient pas qu'il existait. À ce moment-là on a décidé que l'on prendrait les démarches pour s'occuper de faire une consultation pour pouvoir éventuellement donner une position. Pour donner une position, il fallait avoir été invité à donner sa position et c'est la raison pour laquelle le 21 janvier l'ABPPUM a contacté le vice-recteur pour obtenir le document. Ce n'est pas facile de faire une consultation dans un si court laps de temps au début d'une session parce que nous avons des réunions à toutes les deux semaines au Conseil d'administration et les assemblées départementales en début de session ne se rencontrent pas nécessairement toujours. J'ai aimé la question de la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales. Je n'ai pas l'impression qu'il y a urgence, pas au point de refuser aux professeurs et bibliothécaires du Campus de Moncton un délai, somme tout, bien raisonnable pour pouvoir donner un avis. Le 17 mars est la date qui a été demandée par l'ABPPUM. Ça suit de deux jours le Conseil d'administration qui aura lieu le 14 mars. Cela veut dire qu'il y a des gens qui, pendant une fin de semaine, rédigeront la position de l'Association qui représente l'ensemble des professeurs et bibliothécaires du Campus de Moncton. Or, selon ce qui est inclut dans ce document, ce ne serait pas avant le Sénat de mars 2011 que l'on serait éventuellement devant une proposition d'abolir un programme. Je ne pense pas qu'il y a urgence. En ce qui concerne le deuxième aspect du document, pour avoir lu les propositions de programmes en tant que membre du Département de géographie, on a passé à travers différentes propositions et modifications de programmes, évaluations de programmes et pour avoir vu ce genre de choses dans mon premier mandat de sénateur, au Conseil de la Faculté des arts ou au Comité des programmes, honnêtement j'espérais quelque chose de plus étoffée que la page qui nous est offerte aujourd'hui. Il me semble que le processus de l'évaluation des programmes que nous avons, et qui lui est bien étoffé, nous permet de voir tous les aspects associés à la valeur d'un programme. Ici on a un seul indicateur à savoir le taux très faible d'inscriptions ou de diplômés pour une période prolongée normalement de cinq ans. Je ne comprends pas et cela a été dit déjà que l'on ajoute ce processus alors que l'on a déjà un processus très lourd qui demande beaucoup de temps aux gens qui sont dans les programmes. Je ne comprends pas que l'on n'articule pas cette démarche aujourd'hui de façon beaucoup plus rapprochée avec le processus d'évaluation des programmes. Il me semble que si on voulait faire un travail plus sérieux ou enfin plus valable, disons que je le prends comme un document de travail donc je fais

12. DOCUMENTS CADRES RELATIFS À L'ÉLABORATION, À L'ÉVALUATION ET AU MAINTIEN DES PROGRAMMES (suite)

les commentaires. Il me semble que je verrais une deuxième version de ce document qui serait plus respectueux, qui optimiserait les processus et les démarches qui sont déjà en place et qui donnerait une image plus complète, dans un esprit de recherche de la qualité académique dans nos activités. Ce document ne me satisfait pas et j'aurais tendance à dire : refaites le travail. De toute façon il n'y a pas de presse et intégrer des choses comme entre autre l'article sur la redondance, on a l'impression que cela n'existe pas. Faites mention du processus d'évaluation des programmes actuellement, ce n'est pas clairement mentionné.

P. Cormier : En relevant les commentaires de plusieurs de mes collègues, il en ressort que dans le maintien des programmes, on n'a pas toujours eu la latitude d'agir là où les besoins se sont fait ressentir puis on n'a pas toujours réagi aussi à temps aux demandes qui nous ont été faites. Je considère que le maintien d'un programme veut aussi dire assurer les ressources professorales. J'aimerais faire un ajout à la partie document cadre pour le maintien des programmes.

Amendement

R : 21-SAC-030307

Patricia Cormier, appuyée par Anne Lowe, propose :

« Que, dans le cas où le taux d'inscriptions augmente de façon notable ou que le besoin social a été clairement identifié, le VRER, de concert avec le doyen ou la doyenne et le département, l'école ou le secteur en question, propose un plan de redressement pour assurer la livraison de ces programmes. »

Marcoccio : J'allais dire que je suis favorable à l'amendement, mais je vais voter contre la proposition originale. Même avec cet ajout, il va rester incomplet.

G. LeBlanc : Tout à l'heure on commentait le document et on disait que l'on se limitait au nombre.

P. Cormier : On se limitait au nombre qui était comme critère principale.

G. LeBlanc : Pour vous, une augmentation notable, c'est quel pourcentage?

P. Cormier : Je n'ai pas voulu mettre de pourcentage parce que je pense que c'est peut-être à chaque discipline d'identifier à quel moment cela devient notable et cela leur demande à ce moment un redressement. Lorsqu'il y a un nombre notable d'étudiants qui s'inscrivent à un programme cela veut dire un besoin de plus de professeurs, de cours etc. Quand cela n'a pas été planifié, c'est toute une discipline ou une école qui est à risque. J'en parle parce que l'on a vécu cela.

McKee-Allain : Je veux indiquer à la sénatrice Cormier que je vais voter contre. Je suis tout à fait sympathique à votre préoccupation, mais je suis très mal à l'aise de voter en faveur dans le contexte du document que nous sommes en train de discuter et je pense que je me contredirais.

Vote sur R21

Pour 13

Contre 8

ADOPTÉE

Weil : Il me semble qu'après avoir entendu les interventions, il serait sage pour le Sénat de reporter à la prochaine réunion le vote sur la proposition principale. Les raisons sont les suivantes. La première c'est que l'on nous a expliqué qu'une des trois associations syndicales est prête à se prononcer, mais n'a pas encore eu la possibilité de le faire, mais elle est prête à le faire dans quelques jours. Par marque de respect pour une association de professeurs qui, en fait, représente 300 personnes et pour continuer d'avoir de bonnes relations entre cette association et l'administration de l'Université, je pense que ce serait sage d'attendre qu'elle ait eu la possibilité de faire une consultation en bonne et due forme. La deuxième raison est qu'il me semble qu'un certain nombre d'interventions ont été à l'effet que le document qui nous est présenté pourrait être amélioré. Ce rapport permettrait

12. DOCUMENTS CADRES RELATIFS À L'ÉLABORATION, À L'ÉVALUATION ET AU MAINTIEN DES PROGRAMMES (suite)

au Comité de tenir compte des remarques qui ont été faites et peut-être à la prochaine réunion de nous présenter, si le Comité le voulait, quelque chose qui serait un peu plus complet. La troisième raison et cela a été mentionné par plusieurs, c'est qu'il n'y a pas vraiment une grande urgence.

R : 22-SAC-030307

Francis Weil, appuyé par Hermel Couturier, propose :

« Que la deuxième partie de la proposition R : 19-SAC-030307 (document cadre relatif au maintien des programmes) soit retournée au Comité ad hoc du Sénat académique sur la révision des programmes de premier cycle. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

13. MODIFICATION AU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2003-2004

Voir le Document H, p. 1

Recteur : Vous savez que cette année correspond au 40^e anniversaire de l'Université et à l'automne au mois d'octobre, particulièrement avec le retour des anciens et amis au Campus de Moncton, on aurait aimé faire coïncider les deux événements lors de la même fin de semaine et c'était beaucoup plus difficile pour des raisons de logistiques et de disponibilités d'installations de demander à l'Association des anciens et amis d'avancer d'une semaine les activités prévues à l'automne que de nous demander le report d'une semaine la cérémonie de la Collation des diplômes. La proposition en fait, c'est de changer la date d'automne de la remise des diplômes au 25 octobre au lieu du 17.

R : 23-SAC-030307

Gilles Bouchard, appuyé par Denise Merkle, fait la proposition suivante :

« Le Sénat académique accepte que la date de remise des diplômes (Campus de Moncton) soit le 25 octobre 2003. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Recteur : Essentiellement, le 21 mai prochain, dans le cadre du 400^e anniversaire de l'établissement ou des premiers peuplements en Acadie, il y a une grande délégation française composée de personne de la Légion d'honneur et de l'Académie Française qui viendra en partie en Acadie, mais aussi pour aboutir éventuellement à Québec pour un grand colloque à l'Université Laval à la fin du mois de mai. Cette délégation passera quatre ou cinq jours au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse et le mercredi 21 mai elle a exprimé un intérêt d'être reçue par quelqu'un au Nouveau-Brunswick. Les pourparlers seraient que possiblement l'Université pourrait recevoir cette délégation de personnalités françaises qui serait de passage dans la région. On apprend que la délégation comprend à peu près 200 personnes. On ne sait pas exactement la composition ni la liste exacte des personnalités mais on nous dit que beaucoup des personnes qui seront présentes sont des membres de la Légion d'honneur et beaucoup d'autres de l'Académie Française et en particulier la secrétaire perpétuelle de l'Académie Française, M^{me} d'Encausse. Je me suis posé la question à savoir s'il y avait une délégation de cette nature et que l'on devait organiser un dîner en leur honneur le 21 au soir, est-ce que ce ne serait pas l'occasion d'organiser une cérémonie académique et considérer de conférer un ou des grades honorifiques? J'ai pris la liberté de réunir le Comité de sélection des grades honorifiques pour présenter la situation et le Comité a préparé un rapport. Ce serait deux propositions de grade honorifique pour des personnes où il y a une forte probabilité qu'elles soient membres de la délégation française. Si elles étaient là et que le Sénat académique pensait qu'elles sont méritantes et qu'elles devraient être considérées pour un doctorat honorifique

14. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)

à l'Université de Moncton, à ce moment on pourrait leur confirmer. Je ne suis pas prêt à faire circuler l'information si vous nous dites que le Sénat académique n'est pas disposé à ce que l'on organise une cérémonie de grades honorifiques dans un cadre hors des cérémonies des collations des diplômes normales. Il y a eu plusieurs précédents où effectivement on a décidé d'organiser des cérémonies académiques à l'extérieur des cérémonies de collation des diplômes. Si vous êtes prêts à considérer ce facteur, le Comité aurait deux propositions à vous faire et je pourrais expliquer les candidatures qui seront soumises, je ne veux pas dire que forcément vous êtes obligés de dire oui aux propositions. J'aimerais voir s'il y a des réactions à cela ou non.

R. Robichaud : Est-ce que c'est un ajout au nombre de doctorats honorifiques?

Recteur : Les récipiendaires de grades honorifiques pour les cérémonies de collation régulières sont déjà choisis et ce ne sont pas des gens qui sont membres de cette délégation.

Doctorats honorifiques (21 mai 2003)

Campus de Moncton

Hélène Carrère d'Encausse
Jean-Pierre Raffarin

Doctorat *honoris causa* ès lettres
Doctorat *honoris causa* en droit

Président d'assemblée : Les deux candidats ont été acceptés.

R : 24-SAC-030307

Gary Long, appuyé par Lise Beaulieu, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

15. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Voir le Document I, p. 1-12)

SG : Puisque ce sont des règlements qui relèvent du secteur académique, on a besoin d'une approbation du Sénat académique pour ensuite demander au Conseil des gouverneurs de modifier ces règlements. Ce sont des modifications qui découlent des décisions antérieures prises par le Sénat académique et notamment ce qui concerne le document cadre de l'Éducation permanente et l'orientation que l'on a voulu lui donner en plus de la décision que l'on a prise par rapport au Comité des programmes de cycles supérieurs. On devait aussi avoir aujourd'hui une modification en ce qui concerne le Conseil de la FESR, mais lorsqu'on est venu à interpréter la décision du Sénat, il y avait deux interprétations possibles. Comme on ne pouvait pas arriver à un consensus à savoir qui avait la bonne version, on a décidé de ne pas présenter celui-ci aujourd'hui et d'attendre à la réunion de mai.

R : 25-SAC-030307

Charles Bourque, appuyé par Nassir El-Jabi, propose :

« *Que le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs les modifications aux Statuts et règlements.* »

C. Bourque : À la page 6, section Composition, 3 f), il me semble que l'on devrait enlever « d'une » à la deuxième ligne et lire « deux professeurs ou professeures provenant des facultés suivantes ». Autrement cela donne l'impression que l'on parle de deux professeures ou professeurs d'une des quatre facultés. Ce n'est pas l'intention.

Président d'assemblée : Si je comprend bien, c'est une correction de forme. Ça ne change pas le sens. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette correction? La proposition est maintenant modifiée.

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

16. NOMINATION

Voir le Document J, p. 1

16.1 Comité de sélection des grades honorifiques

R : 26-SAC-030307

Mises en candidature :

Andrew Boghen
(Celui-ci refuse)

Proposé par Adrien Bérubé

Isabelle McKee-Allain

Proposée par Truong Vo-Van

Isabelle McKee-Allain est élue au Comité de sélection des grades honorifiques.

17. SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-021130

Recteur : Selon la pratique le procès-verbal du Conseil des gouverneurs a été distribué et je reçois des commentaires et des questions. Il s'agit évidemment d'un projet de procès-verbal parce que le Conseil ne l'a pas encore approuvé. Le point le plus important que je voulais soulever c'est concernant la Loi sur l'Université de Moncton. Au Sénat du mois d'octobre c'était suite à la réunion du Conseil des gouverneurs de septembre et à ce moment là le Conseil s'était prononcé une première fois sur le texte de modification de la Loi tel qu'approuvé par le Sénat et il l'avait rejeté. À la réunion du Conseil de novembre, vous avez pu le constater, le Conseil a reconsidéré sa position et a adopté le même texte que celui du Sénat académique par plus des deux tiers des votes. Les deux instances se sont prononcées et à l'heure actuelle le processus est entamé auprès du législateur qui doit au cours de cette session considérer la demande de modification à la Loi sur l'Université Moncton dans le sens que le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs l'ont souhaité.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Président d'assemblée : Je signale le fait que quelques personnes vont nous quitter parce que leur mandat se termine. Ce sont les étudiants et étudiantes et je les nomme : Simon Allard de Shippagan, Lise Beaulieu d'Edmundston, Pierre Losier de Moncton, Julien Pelletier de Moncton et Christine Ruest de Moncton. Au nom de tout le monde j'aimerais vous remercier de votre participation au Sénat académique. Merci beaucoup.

Applaudissements.

19. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 2 mai 2003 à 8 h 30.

20. CLOTURE

La séance est levée à 15 h 55.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale

DOCUMENTS